



Wallonie

VERSION SYNTHÉTIQUE

EDIWALL

# Où en est la Wallonie

PAR RAPPORT AUX  
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?



BILAN DES PROGRÈS

Édition 2023



# Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport :

- > Les agents du Service public de Wallonie, en particulier du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Direction de l'État environnemental), et les collaborateurs de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique qui ont fourni les données et analyses liées aux indicateurs et ont relu attentivement les fiches-indicateurs ;
- > Les membres du Partenariat wallon pour le développement durable qui ont pris connaissance des analyses relatives aux indicateurs et ont contribué à la rédaction des messages-clés.

# Table des matières

Avant-propos	4
Liste des acronymes	6
<b>I. Un nouveau cadre stratégique wallon pour ce troisième bilan</b>	<b>8</b>
<b>I.1.</b> La troisième stratégie wallonne de développement durable : des avancées pour le suivi des ODD	<b>12</b>
<b>I.2.</b> Suivi des progrès de la Wallonie vers les ODD	<b>14</b>
<b>II. Méthodologie</b>	<b>16</b>
<b>II.1.</b> Sélection des indicateurs	<b>18</b>
<b>II.2.</b> Collecte des données	<b>20</b>
<b>II.3.</b> Méthode d'évaluation du progrès	<b>20</b>
<b>III. Progrès de la Wallonie vers les ODD : analyse des indicateurs</b>	<b>22</b>
<b>III.1.</b> Analyse globale	<b>24</b>
<b>III.2.</b> Analyse par composante	<b>31</b>
<b>III.3.</b> Analyse par ODD	<b>34</b>
<b>IV. Messages-clés pour la mise en œuvre des ODD en Wallonie</b>	<b>66</b>
<b>IV.1.</b> Des messages-clés identifiés par le Partenariat wallon pour le développement durable	<b>68</b>
<b>IV.2.</b> Quels enjeux prioritaires en Wallonie ?	<b>70</b>
<b>IV.3.</b> Perspectives pour le prochain bilan des progrès	<b>77</b>
Références	78
Colophon	79

# Avant-propos



## Sébastien Brunet

Administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)



## Natacha Zuinen

Coordinatrice de la Direction du Développement durable du Service public de Wallonie

**A** l'heure de publier ce rapport, nous découvrons, au fil des événements, l'ampleur des impacts d'une société ayant rompu ses liens fondamentaux avec la biosphère. Inondations, sécheresses, incendies... sont désormais des réalités avec lesquelles il va falloir composer. Face à ces transformations rapides, il est somme toute encore plus important de garder le cap que les chefs d'État et de gouvernement du monde entier se sont donnés à New York en 2015 en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable.

Mesurer les progrès d'un pays ou d'une région vers les Objectifs de développement durable, c'est mesurer comment une société évolue dans toutes ses dimensions, en matière de santé, d'inégalités sociales, d'environnement sous toutes ses formes, d'énergie, de tendances économiques ou encore de gouvernance.

La Belgique a présenté son bilan, appelé « Examen national volontaire », à New-York le 18 juillet 2023. Qu'en est-il plus spécifiquement de la Wallonie ? A-t-elle suffisamment progressé vers ces Objectifs et ainsi contribué à leur atteinte au niveau mondial ? C'est ce que vous découvrirez dans ce troisième bilan des progrès de la Wallonie vers les Objectifs de développement durable que le Service public de Wallonie et l'IWEPS ont le plaisir de vous présenter.

Ce bilan présente deux nouveautés issues de la troisième stratégie wallonne de développement durable. D'une part, l'analyse des indicateurs a pu se faire à l'aune des 89 objectifs chiffrés que le Gouvernement wallon s'est engagé à atteindre dans cette troisième stratégie. D'autre

part, l'analyse quantitative des indicateurs a été enrichie du regard de terrain posé par les membres du Partenariat wallon pour le développement durable. Ainsi, nous avons non seulement pu mieux mesurer quantitativement les progrès de la Wallonie sur le chemin des 17 Objectifs de développement durable, mais aussi analyser plus qualitativement les évolutions observées et relever certains angles morts que les données quantitatives ne permettent pas toujours de repérer.

Nous avons aussi le plaisir de vous annoncer que l'ensemble des indicateurs présentés dans ce bilan sont désormais consultables en ligne, sur le site de l'IWEPS. L'élaboration et la diffusion de ce troisième bilan sont en effet le fruit d'une étroite collaboration entre l'IWEPS et la Direction du Développement durable du SPW, encore renforcée depuis le premier bilan publié en 2017. Ce travail valorise de nombreuses données traitées au niveau des administrations et organismes publics wallons et à d'autres niveaux de pouvoir, d'où la multitude de sources citées.

Ces indicateurs ne sont pas seulement des chiffres alignés les uns derrière les autres, ce sont autant de coups de projecteur sur des dimensions essentielles de notre quotidien trop souvent invisibilisées et trop souvent déconnectées les unes des autres.

La publication de ce bilan est aussi l'occasion pour nous de rappeler l'importance de cet engagement multilatéral sur le développement durable « Transformer notre monde : le Programme 2030 pour le développement durable ». S'il n'a pas permis jusqu'à aujourd'hui d'atteindre les résultats escomptés, il a donné un langage commun aux

pays du Sud et du Nord, comme aux acteurs publics et privés. Il a explicitement relié et rassemblé les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et démocratiques, qui sont au cœur de notre futur développement. Et il permet de relier tant la pensée et l'action mondiale à celles qui prennent place au niveau local.

Dans un monde qui se polarise et dans lequel souffre un trop grand nombre de personnes et une trop grande partie du vivant, prenons soin de préserver ce qui nous relie.

# Liste des acronymes

<b>AdN</b>	Agence du Numérique	<b>CPDT</b>	Conférence Permanente du Développement Territorial	<b>FAST</b>	Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal
<b>AGDP</b>	Administration générale de la documentation patrimoniale	<b>CWAPE</b>	Commission wallonne pour l'énergie	<b>FBCF</b>	Formation brute de capital fixe
<b>AGW</b>	Arrêté du Gouvernement wallon	<b>CWEFH</b>	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes	<b>FEAD</b>	Fonds européen d'aide aux plus démunis
<b>Aquaphyc</b>	Réseau de surveillance de la qualité physico-chimique des eaux de surface wallonnes	<b>DMI</b>	Demande directe en matières	<b>FGTB</b>	Fédération générale du travail de Belgique
<b>APW</b>	Association des provinces wallonnes	<b>DMC</b>	Consommation intérieure de matières	<b>FSC</b>	Forest Stewardship Council, système de certification forestière
<b>AVIQ</b>	Agence pour une Vie de Qualité	<b>EFDD</b>	Education et formation au développement durable (asbl)	<b>Forem</b>	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
<b>AWAC</b>	Agence wallonne de l'air et du climat	<b>EFT</b>	Enquête sur les forces de travail	<b>FUGEA</b>	Fédération Unie de Groupements d'Eleveurs et d'Agriculteurs
<b>BCSS</b>	Banque-carrefour de la sécurité sociale	<b>EH</b>	Equivalent-habitant	<b>FEAD</b>	Fonds européen d'aide aux plus démunis
<b>BFP</b>	Bureau fédéral du Plan	<b>EQI</b>	Index européen de qualité des institutions	<b>FWA</b>	Fédération wallonne de l'agriculture
<b>BIT</b>	Bureau international du travail	<b>ERIS</b>	Aide financière « équivalente au RIS »	<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>BMI</b>	Body Mass Index ou indice de masse corporelle	<b>ETP</b>	Equivalent temps plein	<b>GRAPA</b>	Garantie de revenus aux personnes âgées
<b>BNB</b>	Banque nationale de Belgique	<b>ETS</b>	Emission Trading Scheme	<b>HERMREG</b>	Outils de modélisation des économies régionales
<b>Canopea</b>	Fédération des associations environnementales belges qui défend l'environnement en Wallonie et en Belgique	<b>EU</b>	Union européenne	<b>IBSA</b>	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
<b>CFS</b>	Commission «Coopération fédérale»	<b>Eurostat</b>	Office statistique de l'Union européenne	<b>IFAPME</b>	Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et moyennes entreprises
<b>CGOP/B</b>	Service d'appui à la politique policière	<b>EVSI</b>	Espérance de vie sans incapacité		
<b>COV</b>	Composés organiques volatils	<b>FAOSTAT</b>	Food and Agriculture Organization – Corporate Statistical Database		

<b>ICEDD</b>	Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable	<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé	<b>SPGE</b>	Société publique de gestion de l'eau
<b>ICN</b>	Institut des comptes nationaux	<b>ONE</b>	Office de la naissance et de l'enfance	<b>SPP IS</b>	Service public fédéral de programmation – Intégration sociale
<b>IGSS</b>	Inspection générale de la sécurité sociale	<b>ONEM</b>	Office national de l'emploi	<b>SPW</b>	Service public de Wallonie
<b>INAMI</b>	Institut national d'assurance maladie-invalidité	<b>ONSS</b>	Office national de sécurité sociale	<b>SPW ARNE</b>	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
<b>INASTI</b>	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants	<b>ONSSAPL</b>	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales	<b>SPW TLPE</b>	SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
<b>ISADF</b>	Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux	<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies	<b>SRFB</b>	Société royale forestière de Belgique
<b>ISBL</b>	Institutions belges sans but lucratif	<b>PBT</b>	Polybutylène téréphtalate	<b>SRWT</b>	Société régionale wallonne du transport
<b>ISCO</b>	International Classification of Occupations ou classification internationale des professions	<b>PGDH</b>	Plan de Gestion par District Hydrographique wallon	<b>Statbel</b>	Institut national de statistique de Belgique
<b>ISSEP</b>	Institut scientifique de service public	<b>PGFC</b>	Projet de gestion participative des forêts classées	<b>STEP</b>	Station d'épuration des eaux usées
<b>IWEPS</b>	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut	<b>SVR</b>	Studiedienst van de Vlaamse Regering
<b>LGBT</b>	Qui concerne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres	<b>PM</b>	Particulate Matter	<b>SWDD</b>	Stratégie wallonne de développement durable
<b>MFWB</b>	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles	<b>R&amp;D</b>	Recherche et développement	<b>TWh</b>	Térawatt-heure, unité de mesure d'énergie
<b>NEET</b>	Ni en emploi, ni aux études ou en formation	<b>RG</b>	Revenu garanti	<b>UCM</b>	Union des classes moyennes
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique	<b>RIS</b>	Revenu d'intégration sociale	<b>UNFCCC</b>	United Nations Framework Convention on Climate Change ou Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable	<b>RWLP</b>	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	<b>UWE</b>	Union wallonne des entreprises
		<b>Sciensano</b>	Institut national de santé publique en Belgique	<b>WEI</b>	Water exploitation index
		<b>SILC</b>	Statistics on Income and Living Conditions		
		<b>SNCB</b>	Société nationale des chemins de fer belges		
		<b>SPF</b>	Service public fédéral		



# Un nouveau cadre stratégique wallon pour ce troisième bilan





Ce rapport constitue le troisième bilan des progrès de la Wallonie vers les Objectifs de développement durable (ODD). Il est publié à mi-parcours du Programme 2030 des Nations unies (voir encadré 1) et un an après l'adoption de la troisième stratégie wallonne de développement durable qui apporte des avancées pour effectuer un meilleur suivi des ODD.

Ce bilan est structuré en quatre chapitres.

Le premier chapitre présente le **contexte et les principaux développements** de ce troisième bilan par rapport aux éditions précédentes.

Le deuxième chapitre présente la **méthode** adoptée pour sélectionner les indicateurs et évaluer leur tendance.

Le troisième chapitre présente le **bilan des progrès** de la Wallonie vers les ODD sous trois angles d'analyse :

- > un bilan global qui s'appuie sur une analyse transversale de l'ensemble des indicateurs;
- > un bilan selon la composante sociale, environnementale, économique et gouvernance des indicateurs;
- > un bilan spécifique par ODD, accompagné de textes transversaux par ODD pour donner une image synthétique de la situation de la Wallonie.

Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche détaillée comprenant la description complète de l'indicateur et de ses données ainsi que son évolution sur la période observée. Ces fiches sont présentées en annexes.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre adresse des **messages-clés** concernant les enjeux et défis que rencontre la Wallonie pour atteindre les ODD en 2030. Ce chapitre a été rédigé sur base des contributions reçues de la part des membres du Partenariat wallon pour le développement durable, en tant que participation de ces acteurs au processus d'élaboration de ce rapport.

## ENCADRÉ 1 : DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) POUR TOUTES ET TOUS

Le 25 septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté au niveau des Nations unies le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou «Programme 2030»), intitulé *Transformer notre monde*. Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles qui traduisent les priorités en matière de développement durable à l'échelle mondiale. Tous les pays du monde se sont engagés à les atteindre d'ici 2030.

Ces 17 objectifs couvrent un spectre très large de préoccupations allant de la santé et l'éducation à la conservation des écosystèmes, en passant par le travail décent, les modes de production et de consommation durables ou encore la réduction des inégalités au sein et entre les pays.

L'atteinte de ces 17 objectifs de développement durable (ODD) exige la participation de tous les acteurs sociétaux : acteurs publics, privés et de la société civile. Il est donc crucial que chacun s'approprie le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour y contribuer à son niveau.

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est engagé à rendre le développement de la Wallonie plus durable :

« Sa triple ambition, sociale, économique et environnementale, le nouveau Gouvernement l'assumera avec force et détermination. L'ensemble des politiques à mener au cours de la législature contribueront à faire de la Wallonie un modèle de développement durable au cœur de l'Europe.



[...]

Le Gouvernement fera de la Wallonie une terre de transition écologique, sociale, économique et démocratique. Cette transition permettra d'aboutir à un nouveau modèle de société dans lequel les Wallonnes et les Wallons vivent mieux et plus heureux. La transition s'inscrit dans la réalisation pour 2030 des 17 objectifs de développement durable, adoptés par les Nations unies, en prenant systématiquement en compte le respect des limites de la planète, la justice sociale et la prospérité économique, et en associant l'ensemble des parties

prenantes à l'élaboration d'une vision à trente ans (2050) qui se traduise dans des actions concrètes dès la présente législature. »

**Pour en savoir plus :**

[Les objectifs de développement durable](#)

## 1.1. La troisième stratégie wallonne de développement durable : des avancées pour le suivi des ODD

Le Gouvernement wallon a adopté la troisième stratégie wallonne de développement durable « Ensemble vers les Objectifs de développement durable ! » le 22 septembre 2022.

Cette stratégie engage l'ensemble du Gouvernement wallon à accélérer la mise en œuvre du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 ODD en Wallonie. Elle comprend :

- > une cartographie des stratégies et des plans wallons les plus structurants pour montrer leur contribution respective aux ODD ;
- > 89 objectifs chiffrés relatifs aux cibles des ODD, traduites dans le contexte wallon ;
- > un suivi des progrès de la Wallonie vers les ODD ;
- > 16 actions transversales, impliquant les membres du Partenariat wallon pour le développement durable, pour renforcer la capacité de la Wallonie à mettre en œuvre les ODD (voir encadré 2).

Cette troisième stratégie apporte ainsi trois nouveautés qui permettent d'enrichir ce troisième bilan.

D'une part, cette troisième stratégie fixe, comme mentionné ci-dessus, **89 objectifs chiffrés relatifs aux ODD à l'horizon 2030**, permettant de donner un cap plus clair à la Wallonie (cf. schéma 1). La définition de ces objectifs, rassemblée en un même document, permet de préciser et d'améliorer le suivi des progrès de la Wallonie par rapport à la mise en œuvre des ODD. Plusieurs changements méthodologiques sont donc intervenus dans l'élaboration de ce bilan pour se référer à ces objectifs (cf. chapitre II).

D'autre part, **un nouvel organe de dialogue en matière de développement durable – le Partenariat wallon pour le développement durable** (cf. encadré 2) – a été mis en place dans le cadre de l'élaboration de cette troisième stratégie. Celui-ci a été associé à ce troisième bilan des progrès pour l'enrichir des perspectives des différents acteurs composant cet organe et fournir un regard plus qualitatif sur les tendances mises en évidence par les données quantitatives.

Schéma 1 : objectifs chiffrés wallons par ODD à l'horizon 2030



Enfin, l'une des actions de la troisième stratégie wallonne de développement durable prévoit de **réaliser des bilans réguliers des progrès de la Wallonie vers les ODD** (objectifs et indicateurs).

## ENCADRÉ 2 : LE PARTENARIAT WALLON POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Instauré en septembre 2021 par le Gouvernement wallon, le Partenariat wallon pour le développement durable consiste en un organe de dialogue multi-acteurs composé de **25 représentants d'organisations actives en Wallonie** qui souhaitent contribuer activement à la concrétisation des ODD. Des structures similaires ont été créées dans d'autres pays européens pour concrétiser le principe de participation au service des ODD.

Nommé en référence à **l'ODD 17** « Partenariats pour la réalisation des objectifs », le Partenariat wallon pour le développement durable assume plusieurs missions, y compris celle de participer et réagir aux bilans des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD.

La composition du Partenariat est inspirée des « major groups » [ou groupes majeurs] de l'Agenda 21 (Sommet de Rio en 1992) et a été fixée par le Gouvernement wallon.

### Pour en savoir plus :

[Le partenariat wallon pour le développement durable](#)

## 1.2. Suivi des progrès de la Wallonie vers les ODD

La Wallonie s'est donc engagée à atteindre les 17 ODD et à suivre les avancées vers ces objectifs. Pour cela, il est essentiel de faire le bilan des progrès de la Région vis-à-vis de ces ODD afin de dégager les principaux enjeux et défis de la Wallonie dans sa transition vers un développement durable.

C'est ce qu'elle fait depuis 2017, à travers **une collaboration étroite** entre deux entités publiques wallonnes dont les missions se complètent : **l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)** et **la Direction du Développement durable du Secrétariat général du Service public de Wallonie** (cf. encadré 3). D'autres entités du Service public de Wallonie collaborent activement à ces exercices de suivi, en particulier la Direction de l'état environnemental au sein du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour les indicateurs environnementaux mais aussi d'autres services pour la fourniture des données les plus récentes et les analyses explicatives.

A mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030 – il ne reste que 7 ans – ce suivi est d'autant plus important pour pointer les domaines dans lesquels des progrès ont lieu en Wallonie mais aussi ceux dans lesquels les indicateurs montrent que la Wallonie n'avance pas suffisamment rapidement vers les ODD, voire régresse.

Le bilan a pour objectif d'**informer tous les acteurs wallons** en la matière, selon le principe de transparence et de reddition des comptes. Il vise également à **stimuler l'action** dans les domaines où les efforts doivent être renforcés pour se rapprocher des ODD.

Une particularité de l'exercice est l'appropriation spécifique à la Wallonie des indicateurs de suivi des progrès, cherchant à la fois à s'intégrer dans les travaux internationaux et nationaux de suivi des ODD (en particulier Eurostat, au niveau européen, et l'Institut interfédéral de statistique, au niveau belge), tout en cherchant à se rapprocher des préoccupations et objectifs spécifiques fixés au niveau de la Wallonie.

Depuis la deuxième édition du bilan des progrès de 2020, de nombreuses perturbations majeures ont frappé la Wallonie (et pour certaines, l'ensemble de la planète) : la crise sanitaire liée à la covid-19 et ses nombreux impacts, les effets de plus en plus marqués des transformations climatiques, avec notamment en Wallonie les inondations de 2021, la crise inflationniste, notamment pour les produits alimentaires, et les incertitudes en termes d'approvisionnement énergétique liées notamment à la guerre en Ukraine. Si certains indicateurs reflètent déjà les impacts de ces différentes perturbations, d'autres ne les traduisent pas encore suffisamment, dans l'attente de données

plus récentes. C'est notamment le cas des indicateurs relatifs à la santé issus de l'enquête Sciensano, dont la dernière édition remonte à 2018 (les nouvelles données devraient être disponibles en 2024). Si un effort conséquent est réalisé pour identifier les indicateurs et sélectionner les données les plus récentes, les analyses présentées dans ce bilan sont contraintes par **la disponibilité de données fiables à l'échelle de la Wallonie** pour l'ensemble des dimensions couvertes par les ODD.

Ce bilan paraît également aux lendemains de la présentation de la Belgique de son deuxième examen national volontaire au niveau des Nations unies, en juillet 2023. Cet exercice réalisé au niveau de la Belgique a mobilisé des contributions de l'ensemble des entités belges. Il existe des perméabilités entre les exercices belge et wallon mais les méthodes d'élaboration et contenus présentés sont propres à chaque rapport (cf. encadré 4). Les deux documents doivent être vus comme complémentaires : le bilan wallon a pour vocation d'analyser en profondeur les tendances régionales dans tous les domaines couverts par les indicateurs de suivi des ODD, tandis que l'examen national volontaire fournit davantage d'information sur des initiatives politiques qui contribuent aux ODD et identifie les principaux défis nationaux qui se posent dans la mise en œuvre des ODD.

### ENCADRÉ 3 : DES BILANS RÉGULIERS DES PROGRÈS DE LA WALLONIE VERS LES ODD

La deuxième stratégie wallonne de développement durable prévoyait la rédaction en 2017, puis tous les 3 à 4 ans, d'un rapport sur la mise en œuvre des objectifs de ODD.

Un premier rapport<sup>1</sup> de mise en œuvre des ODD en Wallonie a été adopté par le Gouvernement wallon le 20 avril 2017 et décrivait la situation de départ de la Wallonie sur le chemin à parcourir pour atteindre les ODD, au moyen de 70 indicateurs de suivi. Il comprenait également un inventaire des politiques, plans et programmes contribuant aux ODD et des exemples de bonnes pratiques issues des pouvoirs publics, des acteurs privés et de la société civile.

Ce premier rapport a contribué à la préparation de l'examen national volontaire de la Belgique lors du Forum politique de Haut Niveau de juillet 2017, un exercice auquel chaque pays est invité à participer pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

En mars 2020, un deuxième bilan actualisé des progrès<sup>2</sup> de la Wallonie vers les 17 ODD a été adopté par le Gouvernement wallon. Cette actualisation comportait une mise à jour des 70 indicateurs avec les dernières données disponibles, ainsi que l'ajout de 10 nouveaux indicateurs pertinents, soit un total de 80 indicateurs, répartis selon les ODD. Une évaluation de ces indicateurs a été réalisée afin

de déterminer si ces derniers évoluaient favorablement ou non vers les cibles relatives aux ODD.

En septembre 2022, une nouvelle actualisation des tendances des indicateurs a été réalisée au sein d'un chapitre de la troisième stratégie wallonne de développement durable. Il présentait 91 indicateurs, étant donné une révision de la liste des indicateurs suite à l'adoption des objectifs chiffrés wallons relatifs aux ODD. Ce chapitre ne constitue pas pour autant un bilan complet car il ne comprend pas d'analyses relatives aux évolutions des indicateurs.

Le troisième bilan complet des progrès, objet de cette publication, a été réalisé suite à la troisième stratégie wallonne de développement durable et se base sur un tableau de bord mis à jour de 113 indicateurs (cf. chapitre II).

#### Pour en savoir plus :

[Bilan des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD](#)

1. Service public de Wallonie, 2017, *En route vers 2030 : Rapport de mise en œuvre en Wallonie des Objectifs de développement durable*, Namur.
2. Service public de Wallonie, IWEPS, 2020, *Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de développement durable, Bilan des progrès*, Namur.

### ENCADRÉ 4 : LE DEUXIÈME EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DE LA BELGIQUE

Le 18 juillet 2023, la Belgique a présenté son deuxième examen national volontaire aux autres États membres de l'ONU à l'occasion du Forum politique de Haut Niveau à New York. Il s'agit du deuxième rapport présenté, après la première édition en 2017.

Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre les différents niveaux politiques, la société civile et le secteur privé. Il montre le chemin que la Belgique a déjà parcouru dans la mise en œuvre des ODD et les défis qui se dressent encore devant nous. Différents acteurs ont ainsi été représentés : les syndicats, les fédérations patronales, les ONGs, le secteur de la jeunesse ainsi que le secteur scientifique et de la recherche.

#### Pour lire le rapport et en savoir plus sur le processus :

[Le Rapport ENV/VNR | sdfs](#)





# Méthodologie



## II.1. Sélection des indicateurs

Par rapport au précédent bilan publié en 2020, le tableau de bord des indicateurs wallons de suivi des ODD, composé à l'époque de 80 indicateurs, a fortement évolué. Sur ces 80 indicateurs, 60 sont encore suivis dans cette édition. Les changements opérés sont expliqués par les raisons suivantes :

- La troisième stratégie wallonne de développement durable comprend 89 objectifs chiffrés relatifs aux ODD que le Gouvernement wallon s'est fixé à l'horizon 2030 et qui sont associés à des indicateurs de suivi. Par conséquent, le tableau de bord d'indicateurs présenté dans ce troisième bilan s'est enrichi de **42 nouveaux indicateurs liés aux objectifs chiffrés** qui ne faisaient pas partie du tableau de bord de 2020 et dont les données sont déjà disponibles.
- Six **nouveaux indicateurs** de suivi ont également été ajoutés pour enrichir le tableau de bord dans d'autres **dimensions**, trop peu couvertes initialement et qui ne font pas l'objet d'un objectif chiffré. C'est par exemple le cas de l'incapacité de travail de longue durée ou de la part des consommateurs en défaut de paiement des factures d'eau.
- 19 indicateurs du tableau de bord de 2020 ont été **abandonnés (15) et/ou remplacés (4)** dans ce bilan 2023 pour plusieurs raisons : soit ils ne sont plus calculés, soit les données sont trop anciennes pour être présentées, soit le contenu de l'indicateur est moins pertinent par rapport aux nouveaux indicateurs ajoutés. C'est le cas par exemple de la part de

la population vivant dans un logement dont la salubrité est mauvaise ou très mauvaise (cet indicateur n'est plus calculé, et est remplacé par la part de la population vivant dans un logement avec au moins un problème d'humidité), les modes de transport des marchandises (données trop anciennes) et du taux de participation des élèves de 3 à 5 ans à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (moins pertinent par rapport à d'autres indicateurs ajoutés dans l'ODD 4).

Au total, **113 indicateurs** composent le tableau de bord actuel.

Chaque ODD est mesuré en moyenne par sept indicateurs (variant de deux à douze indicateurs selon l'ODD).

Il faut noter que le tableau de bord ne dispose pas d'indicateur de suivi pour l'ODD 17 car les indicateurs traditionnellement utilisés pour suivre cet indicateur (comme l'aide publique au développement) sont peu pertinents à l'échelle régionale.

De plus, pour chaque ODD, un à quatre indicateurs-clés illustrant particulièrement bien l'ODD sont mis en évidence via une représentation graphique dans les textes de synthèse par ODD.

Schéma 2: nombre d'indicateurs par ODD

ODD	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS-CLÉS
1 	8	1
2 	9	3
3 	12	3
4 	6	2
5 	7	2
6 	9	2
7 	7	2
8 	10	3
9 	8	4
10 	4	1
11 	10	1
12 	5	2
13 	2	1
14 	2	2
15 	10	1
16 	4	2
17 	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>32</b>

## ENCADRÉ 5 : LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES INDICATEURS

Dès l'entame des travaux de suivi des progrès vers les ODD, plusieurs principes et critères ont été définis pour sélectionner les indicateurs qui constitueraient le tableau de bord wallon. Il s'agit des principes et critères suivants :

- > offrir une couverture équilibrée des dimensions sociale, économique, environnementale et de gouvernance du développement durable ;
- > proposer des indicateurs pour lesquels une désagrégation est possible (par sexe, âge, niveau d'étude, classe de revenus...) afin de traduire le principe « ne laisser personne de côté » qui est au cœur du Programme 2030 ;
- > inclure des indicateurs qui, s'ils sont rattachés à un ODD particulier dans la structure du rapport, offrent un éclairage sur d'autres ODD afin de rendre compte de la transversalité des ODD ;
- > articuler le système d'indicateurs aux travaux menés au niveau international et national, dans le cadre de l'Institut interfédéral de statistique, au sein du groupe de travail sur les indicateurs de suivi des ODD<sup>3</sup> ;
- > ce faisant, garantir, pour une majorité d'indicateurs, la comparabilité au niveau national, européen et international ;
- > garantir la fiabilité des données et leur suivi dans le temps (périodicité) au niveau régional ;
- > et, depuis l'adoption de la troisième stratégie wallonne de développement durable, associer les indicateurs de suivi à des objectifs chiffrés fixés à l'échelle wallonne à l'horizon 2030.

3. Ce groupe de travail a été mis sur pied en septembre 2016 et est présidé par le Bureau fédéral du Plan. Il a analysé, parmi les 232 indicateurs de l'ONU, ceux qui étaient disponibles ou pouvaient être développés en Belgique. Il a été décidé, au sein de ce groupe, de travailler en priorité sur les 82 indicateurs pour lesquels les données ont déjà été rassemblées sur le site [indicators.be](http://indicators.be), en déclinant si possible les données par Région.

Si les indicateurs sont classés par ODD, en cohérence avec les travaux de la division statistique des Nations unies (UN STAT<sup>4</sup>), de l'office statistique de l'Union européenne (Eurostat) ou du Bureau fédéral du Plan, il ne faut pas sous-estimer les interrelations ou **synergies** qui existent entre les objectifs et donc les indicateurs. Il est important de rappeler que les ODD sont interreliés entre eux à travers les sous-objectifs (cibles) qui ont été formulés pour que les dimensions sociale, économique et environnementale soient reflétées au sein de chaque ODD.

Ainsi, certains indicateurs peuvent illustrer un enjeu correspondant à plusieurs ODD. Par exemple, l'indicateur « productivité des ressources » est classé dans l'ODD 8 mais est également lié à l'ODD 12. Aussi, les indicateurs relatifs à l'ODD 10 « inégalités réduites » et à l'ODD 1 « pas de pauvreté » sont intrinsèquement liés, et des liens peuvent être faits avec des indicateurs relatifs à l'ODD 3 « bonne santé et bien-être », à l'ODD 8 « travail décent et croissance économique » ou à l'ODD 11 « villes et communautés durables ». Ces liens

entre ODD et entre indicateurs sont mis en évidence dans les analyses transversales par ODD (cf. chapitre III).

Parmi les 113 indicateurs composant le tableau de bord présenté dans ce bilan :

- > **74 sont rattachés à un objectif chiffré (valeur-cible)** faisant partie des 89 objectifs chiffrés wallons à l'horizon 2030 rassemblés au sein de la troisième stratégie wallonne de développement durable ;
- > **42 sont communs ou très proches des indicateurs de la liste nationale belge<sup>5</sup>** ;
- > **34 sont communs ou très proches des indicateurs de la liste Eurostat<sup>6</sup>**.

4. <https://unstats.un.org/sdgs/>

5. [Indicators.be](http://indicators.be)

6. [Rapports Eurostat](http://rapports.eurostat)

## II.2. Collecte des données

La collecte des données pour la construction des indicateurs s'est appuyée sur des travaux existants au sein des services publics wallons, fédéraux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon les matières.

L'IWEPS a collecté les données relatives aux indicateurs sociaux, économiques et de gouvernance, et les données environnementales sont issues principalement de la Direction de l'état environnemental du SPW ARNE. D'autres données plus spécifiques ont été collectées directement auprès d'autres services tels que l'AWAC pour

les indicateurs liés à l'air et au climat, l'AdN pour les indicateurs liés à la fracture numérique, le SPW TLPE pour des indicateurs liés à l'énergie ou le SPW ARNE pour des données liées aux déchets ou aux forêts. Pour cet exercice, la collecte des données a été arrêtée au 15 juin 2023.

Toutes les sources de données sont précisées dans les fiches relatives aux indicateurs présentées en annexe.

## II.3. Méthode d'évaluation du progrès

Au niveau de la méthode d'évaluation des progrès vers le développement durable, l'existence d'un objectif chiffré wallon associé à un indicateur permet une évaluation spécifique. Dans ce cas, on peut évaluer le niveau actuel de l'indicateur et sa vitesse de progression par rapport à l'objectif fixé à l'horizon 2030 (valeur-cible de l'indicateur). Sans objectif chiffré associé à l'indicateur, c'est la direction de l'évolution de l'indicateur qui peut être évaluée.

Dans cet exercice 2023, deux méthodologies de calcul des progrès vers le développement durable sont proposées, selon que ces derniers sont rattachés ou non à un objectif chiffré. Par souci d'harmonisation avec les travaux européens, le choix s'est porté sur les méthodes d'évaluation d'Eurostat<sup>7</sup>, décrites ci-dessous.

Les périodes de données évaluées débutent en 2000 ou à la première année disponible après 2000, selon les indicateurs, jusqu'à l'année la plus récente (2022 dans le meilleur des cas). La Wallonie s'inscrit ainsi en cohérence avec un choix méthodologique opéré par le Bureau fédéral du Plan<sup>8</sup>.

### INDICATEURS ASSOCIÉS À UN OBJECTIF CHIFFRÉ (AVEC VALEUR-CIBLE)

Lorsque l'indicateur est associé à un objectif chiffré (valeur-cible à atteindre en 2030), l'évaluation de l'indicateur répond à la question : **l'évolution attendue de l'indicateur permet-elle d'atteindre cet objectif en 2030 ?**

Pour ce faire, le taux de croissance annuel moyen de l'indicateur, calculé sur la période de données disponibles, est comparé au taux d'évolution théorique qui est requis pour atteindre la valeur-cible en 2030. Pour distinguer ces indicateurs parmi les autres, un logo de cible est ajouté à côté du symbole d'évolution.

7. Eurostat, 2023, *Sustainable Development in the European Union, Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context*, 2023 Edition, Luxembourg.

8. Bureau fédéral du Plan, Institut des comptes nationaux, *Indicateur de développement durable 2023*, février 2023.

Les seuils de taux suivants, définis par Eurostat, sont utilisés pour établir le niveau de progrès de l'indicateur :

Ratio entre le taux de croissance annuel moyen observé et le taux de croissance requis pour atteindre la valeur-cible en 2030 	Évolution	Symbole
≥ 95%	Progrès significatif vers l'objectif chiffré wallon	
< 95% et ≥ 60%	Progrès modéré vers l'objectif chiffré wallon	
< 60% et ≥ 0%	Éloignement modéré par rapport à l'objectif chiffré wallon	
< 0%	Éloignement significatif par rapport à l'objectif chiffré wallon	
/	Non calculable	

Les niveaux de progrès ou d'éloignement sont symbolisés par des flèches. Le mouvement de la flèche indique si l'indicateur est sur la bonne voie ou non pour rencontrer l'objectif en 2030. La couleur de la flèche traduit le niveau de progrès (nuances de vert) ou d'éloignement de l'indicateur (nuances de rouge) par rapport à l'objectif.

L'évolution est non calculable dans trois cas possibles : en cas de marge d'erreur importante au niveau des valeurs de l'indicateur (notamment pour les données wallonnes issues de l'enquête SILC), lorsque seulement une ou deux valeur(s) sont disponibles ou lorsque les dernières données sont trop anciennes.

## INDICATEURS NON ASSOCIÉS À UN OBJECTIF CHIFFRÉ (SANS VALEUR-CIBLE)

Lorsque l'indicateur n'est pas associé à un objectif chiffré, la question qui se pose pour son évaluation est : **l'indicateur évolue-t-il dans la bonne direction, c'est-à-dire dans la direction souhaitée par l'ODD et ses sous-objectifs (cibles) ?**

Pour mesurer le progrès d'un tel indicateur, le taux de croissance annuel moyen est calculé et comparé aux seuils de taux suivants, également définis par Eurostat, pour établir le niveau de progrès de l'indicateur :

Taux de croissance annuel moyen, en fonction de la direction souhaitée de l'indicateur	Évolution	Symbole
≥ 1%	Progrès significatif vers l'ODD	
< 1% et ≥ 0%	Progrès modéré vers l'ODD	
< 0% et > - 1%	Éloignement modéré par rapport à l'ODD	
≤ -1%	Éloignement significatif par rapport à l'ODD	
/	Non calculable	

Les niveaux de progrès ou d'éloignement sont symbolisés par des flèches. Le mouvement de la flèche indique si l'indicateur évolue dans la direction de l'objectif ou non. La direction ne correspond pas forcément au sens de la tendance de l'indicateur, par exemple une réduction des émissions de gaz à effet de serre se traduit par une flèche qui monte car il s'agit de la direction souhaitée de l'indicateur. La couleur de la flèche traduit le niveau de progrès (nuances de vert) ou d'éloignement de l'indicateur (nuances de rouge) par rapport à l'ODD.

Là aussi, l'évolution est non calculable si elle rencontre l'une des conditions évoquées plus haut.



# Progrès de la Wallonie vers les ODD : analyse des indicateurs





Ce chapitre présente l'analyse globale de l'ensemble des 113 indicateurs de suivi des ODD en Wallonie. Tout d'abord, des tableaux de synthèse sont présentés et décrits (cf. tableaux 1 à 3), montrant les évaluations des indicateurs selon la méthodologie présentée dans le chapitre II. Ensuite, des tableaux et analyses plus spécifiques sont proposés, montrant les tendances par composante d'indicateurs et par ODD.

Les analyses spécifiques à chaque indicateur sont disponibles en annexe, dans les fiches dédiées, et apportent davantage d'information par rapport aux analyses globales effectuées dans ce chapitre.

# III.1

## Analyse globale



Tableau 1 : Suivi des 113 indicateurs classés par ODD

ODD	Cible	Indicateur	Suivi/Cible	Composante	CIBLE 2030	Évaluation sans cible	Évaluation avec cible
1 PAS DE PAUVRETÉ	1.2	Taux de risque de pauvreté	suivi	sociale	/	⊗	
	1.2	Taux de privation matérielle et sociale	suivi	sociale	/	⊗	
	1.2	<b>Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale</b>	cible	sociale	13,25%		⊗
	1.3	% des majeurs bénéficiaires de l'aide sociale	suivi	sociale	/	↘	
	1.3	% des ménages postposant des soins de santé pour des raisons financières	cible	sociale	0%		↘
	1.4	% des majeurs en règlement collectif de dettes	suivi	sociale	/	↘	
	1.4	Taux de fracture numérique de 1er degré (sans connections internet)	suivi	sociale	/	↗	
	1.4	Taux de fracture numérique de 3ème degré (éloignement du numérique)	cible	sociale	0%		⊗
2 FAIM «ZÉRO»	2.1	% de la population bénéficiaire de banques alimentaires	cible	sociale	0%		↘
	2.1	% de la population qui consomme suffisamment de fruits et de légumes	cible	sociale	100%		⊗
	2.2	<b>% de la population adulte en situation d'obésité</b>	cible	sociale	18%		⊗
	2.2	<b>% de la population adulte en surpoids</b>	cible	sociale	51,8%		⊗
	2.3	Revenu du travail agricole et du capital familial par unité de travail familial	suivi	économique	/	↗	
	2.3	Ecart entre le revenu du travail agricole et le revenu comparable	suivi	économique	/	↘	
	2.4	<b>% de la superficie en agriculture biologique dans la surface agricole utile</b>	cible	environnementale	30%		↗
	2.4	Nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio	cible	environnementale	4 720		↗
	2.4	Nombre d'entreprises transformatrices de produits bio	cible	environnementale	1 490		↗
	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3	<b>Espérance de vie sans incapacité à 65 ans</b>	suivi	sociale	/	↗
3.4		Taux de suicide (pour 100 000 habitants)	suivi	sociale	/	↗	
3.4		Taux annuel de décès par suicide	cible	sociale	1,70%		↗
3.4		Part des décès prématurés dus aux maladies chroniques (pour 100 000 habitants)	cible	sociale	113,9		↗
3.4		% de la population ayant un niveau d'énergie vitale optimal	cible	sociale	15%		↗
3.5		<b>% de la population de plus de 15 ans qui déclare fumer quotidiennement</b>	suivi	sociale	/	↗	
3.5		<b>% de la population de plus de 15 ans qui déclare ne plus fumer</b>	cible	sociale	22,6%		↗
3.5		<b>% de la population de 15 ans et plus qui consomme de l'alcool tous les jours</b>	cible	sociale	8%		↘
3.6		Part de décès dans les accidents de la route (dans les 30 jours) par million d'habitants	cible	sociale	26,8		↗
3.6		Nombre de décès suite à un accident de la route (dans les 30 jours qui suit)	cible	sociale	100		↗
3.9	% de la population soumise à une concentration de particules fines sup. à 10µg/m³	cible	environnementale	23%		↗	
3.9	% de la population soumise à une concentration de particules fines sup. à 5µg/m³	suivi	environnementale	/	↗		

ODD	Cible	Indicateur	Suivi/Cible	Composante	CIBLE 2030	Évaluation sans cible	Évaluation avec cible
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	4.1	<b>Taux d'abandon scolaire précoce chez les 18-24 ans</b>	suivi	sociale	/	↑	
	4.1	% d'élèves «à l'heure» dans l'enseignement secondaire	suivi	sociale	/	↑	
	4.3	<b>% des adultes qui ont participé à une formation (dans les 12 derniers mois)</b>	cible	sociale	47%		↓
	4.3	% des adultes qui ont participé à une formation (dans les 4 dernières semaines)	suivi	sociale	/	↑	
	4.4	% de la population active considérant ses compétences numériques suffisantes	cible	sociale	100%		⊗
	4.5	Ecart entre les taux d'emploi suivant les niveaux de diplôme	cible	sociale	0%		↓
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	5.1	<b>Ecart salarial relatif (salaire horaire brut moyen)</b>	suivi	sociale	/	↑	
	5.1	Ecart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes	cible	sociale	0%		↑
	5.2	% des plaintes pour coups et blessures volontaires pour violence conjugale	cible	sociale	0%		↓
	5.4	Ecart de temps consacré aux tâches ménagères et aux soins	Suivi	sociale	/		⊗
	5.5	% des femmes élues au sein du Parlement wallon	suivi	sociale	/	↑	
	5.5	<b>% de managers femmes parmi cette classe de profession</b>	cible	sociale	50%		⊗
	5.5	% de femmes dans le management du Service public de Wallonie	cible	sociale	50%		↑
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	6.1	% des compteurs en défaut de paiement pour l'eau	suivi	sociale	/		↓
	6.3	Taux d'équipement en stations d'épuration	cible	environnementale	100%		↑
	6.3	% des sites de contrôle d'eau de surface dont la classe est bonne (ou très bonne) en matière de nitrate	cible	environnementale	100%		↑
	6.3	<b>% des masses d'eau de surface en bon (ou très bon) état ou potentiel écologique</b>	cible	environnementale	56%		⊗
	6.3	% des masses d'eau de surface en bon état chimique	cible	environnementale	72%		⊗
	6.3	<b>% des masses d'eau souterraines en bon état chimique</b>	cible	environnementale	67%		⊗
	6.3	% des masses d'eau souterraines en bon état quantitatif	cible	environnementale	100%		⊗
	6.4	Prélèvements en eaux (de surface et souterraines)	suivi	environnementale	/	↑	
6.4	Taux d'exploitation en eau (Water exploitation index)	cible	environnementale	5%		↑	
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	7.1	Part des dépenses des ménages consacrée à l'énergie	suivi	économique	/		↓
	7.1	% des compteurs à budget ou à prépaiement actif en électricité	suivi	sociale	/		↓
	7.1	<b>% de ménages en précarité énergétique</b>	cible	sociale	14,15%		⊗
	7.1	Indépendance énergétique	suivi	économique	/	↑	
	7.2	<b>Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie</b>	cible	environnementale	28%		↑
	7.3	Intensité énergétique	suivi	économique	/	↑	
	7.3	Consommation d'énergie finale totale (hors usages non énergétiques)	cible	environnementale	106,2 TWh		↑

ODD	Cible	Indicateur	Suivi/Cible	Composante	CIBLE 2030	Évaluation sans cible	Évaluation avec cible
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	8.2	Productivité par tête du travail	suivi	économique	/	↑	
	8.4	Demande directe en matière (DMI)	cible	environnementale	85,58 millions de tonnes		↓
	8.4	Consommation intérieure de matière (DMC)	cible	environnementale	45,06 millions de tonnes		↓
	8.4	Productivité des ressources	cible	environnementale	1 043,4 euros/tonne		⊗
	8.5	<b>Taux d'emploi BIT des 20- 64 ans</b>	cible	économique	75%		↓
	8.5	Taux de chômage BIT des 20-64 ans	suivi	sociale	/	↑	
	8.6	<b>Part des jeunes NEET (15-24 ans)</b>	cible	sociale	7,8%		↑
	8.6	Part des jeunes NEET (18-24 ans)	suivi	sociale	/	↑	
	8.8	<b>% des personnes en incapacité de travail de longue durée</b>	suivi	sociale	/	↓	
	8.8	% des accidents du travail pour 100 actifs occupés	suivi	sociale	/	↑	
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	9.1	Taux d'investissement des entreprises et des administrations publiques	suivi	économique	/	↑	
	9.1	<b>Part modale des transports en commun en km parcourus des personnes</b>	cible	environnementale	25%		↓
	9.1	<b>Part modale de la marche en km parcourus des personnes</b>	cible	environnementale	5%		↓
	9.1	<b>Part modale du vélo en km parcourus des personnes</b>	cible	environnementale	5%		↓
	9.1	<b>Part modale de la voiture en km parcourus des personnes</b>	cible	environnementale	60%		↓
	9.2	Part de l'industrie (y compris la construction) dans le PIB	cible	économique	25%		↑
	9.4	Emissions des gaz à effet de serre du secteur industriel	cible	environnementale	7 872,50 Ktonnes équ.CO <sub>2</sub>		↑
	9.5	<b>Part de la Recherche et développement dans le PIB</b>	cible	économique	3%		↑
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	10.1	<b>Coefficient interquartile des salaires journaliers bruts</b>	suivi	sociale	/	↓	
	10.2	Rapport entre les taux d'emploi suivant le pays de naissance	cible	sociale	86%		↓
	10.4	Part salariale en volume	suivi	économique	/	↓	
	10.4	Indice de Gini pour les revenus disponibles équivalents	cible	sociale	0,25		⊗

ODD	Cible	Indicateur	Suivi/Cible	Composante	CIBLE 2030	Évaluation sans cible	Évaluation avec cible
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	11.1	% de la population vivant dans un logement humide	suivi	sociale	/	⊗	
	11.1	Nombre de logements publics rénovés (cumul depuis 2019)	cible	sociale	55 000		↗
	11.2	% de la population domiciliée proche de transports en commun (bien desservis)	suivi	sociale	/	⊗	
	11.3	Superficie résidentielle par habitant	suivi	environnementale	/	↘	
	11.3	<b>Rythme de l'artificialisation du territoire</b>	cible	environnementale	6 km <sup>2</sup> /an		↘
	11.6	Emissions de particules PM 2,5 dans l'air	cible	environnementale	8,1 kt		↗
	11.6	Emissions de SO <sub>2</sub> dans l'air	cible	environnementale	14,6 kt		↗
	11.6	Emissions de NOX dans l'air (sans agriculture)	cible	environnementale	46,7 kt		↗
	11.6	Emissions de COV dans l'air (sans agriculture)	cible	environnementale	32,8 kt		↗
11.6	Emissions de NH <sub>3</sub> dans l'air	cible	environnementale	27,3 kt		↗	
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	12.2	Gaspillage alimentaire	cible	environnementale	18,2 kg/habitant/an		⊗
	12.4	Quantité de déchets classés dangereux	suivi	environnementale	/		↗
	12.4	Gestion de déchets dangereux (part de déchets qui font l'objet d'une valorisation)	suivi	environnementale	/		↗
	12.5	<b>Quantité d'ordures ménagères brutes</b>	cible	environnementale	100 kg/habitant/an		↗
	12.5	<b>Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés</b>	suivi	environnementale	/		↘
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13.1	Part des nouvelles constructions dans les zones d'aléa inondation élevé	suivi	sociale	/		↘
	13.2	<b>Emissions de gaz à effet de serre</b>	cible	environnementale	24 736 kt équ.CO <sub>2</sub>		↗
14 VIE AQUATIQUE	14.1	<b>% des sites de contrôle d'eau de surface dont la classe est bonne (ou très bonne) en matière d'orthophosphates (Bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine)</b>	cible	environnementale	100%		↗
	14.1	<b>% des sites de contrôle d'eau de surface dont la classe est bonne (ou très bonne) en matière d'orthophosphates (Bassin de l'Escaut)</b>	cible	environnementale	100%		↗

ODD	Cible	Indicateur	Suivi/Cible	Composante	CIBLE 2030	Évaluation sans cible	Évaluation avec cible
15 VIE TERRESTRE	15.1	% du territoire désigné en sites naturels protégés	cible	environnementale	5%		↗
	15.2	% des forêts publiques avec un label de certification de gestion durable	cible	environnementale	100%		↗
	15.2	% des forêts privées avec un label de certification de gestion durable	cible	environnementale	50%		↗
	15.5	% des habitats d'intérêt comm. en état défavorable ou inconnu [région biographique continentale]	cible	environnementale	68,6%		⊗
	15.5	% des habitats d'intérêt comm. en état défavorable ou inconnu [région biographique atlantique]	cible	environnementale	67,2%		⊗
	15.5	% des espèces d'intérêt comm. en état défavorable ou inconnu [région biographique atlantique]	cible	environnementale	60,2%		⊗
	15.5	% des espèces d'intérêt comm. en état défavorable ou inconnu [région biographique continentale]	cible	environnementale	55,3%		⊗
	15.5	% des espèces d'oiseaux sauvages en état défavorable ou inconnu	cible	environnementale	35,7%		⊗
	15.5	% des forêts anciennes sous statut de protection	cible	environnementale	100%		⊗
	15.8	% des espèces envahissantes exotiques considérées comme préoccupantes	cible	environnementale	30,6%		⊗
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	16.1	Nombre d'infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants	suivi	sociale	/		↘
	16.2	Nombre de nouvelles prises en charge par SOS-Enfants : maltraitance d'enfants	cible	sociale	0		↘
	16.6	Indice de confiance dans les institutions	cible	gouvernance	34,29%		⊗
	16.6	Indice de satisfaction du fonctionnement de la démocratie	cible	gouvernance	46,82%		⊗

Tableau 2 : Synthèse des progrès des indicateurs (depuis 2000 ou la première année disponible jusqu'à la dernière année disponible)

	Nombre d'indicateurs [%] concernés	
↗ Progrès significatif	38 [33,6 %]	55 [48,6 %]
↗ Progrès modéré	17 [15,0 %]	
↘ Éloignement modéré	16 [14,2 %]	29 [25,7 %]
↘ Éloignement significatif	13 [11,5 %]	
⊗ Non calculable	29 [25,7 %]	
<b>Total</b>	<b>113 [100%]</b>	

Tableau 3 : Synthèse des progrès des indicateurs (depuis 2000 ou la première année disponible jusqu'à la dernière année disponible) ventilés selon la tendance vers l'objectif chiffré ou la tendance vers l'ODD

	Tendance vers l'objectif chiffré wallon Nombre d'indicateurs [%]	Tendance vers l'ODD Nombre d'indicateurs [%]
↗ Progrès significatif	21 [28,4%]	17 [43,6 %]
↗ Progrès modéré	13 [17,6%]	4 [10,3 %]
↘ Éloignement modéré	10 [13,5%]	6 [15,4 %]
↘ Éloignement significatif	6 [8,1%]	7 [17,9 %]
⊗ Non calculable	24 [32,4%]	5 [12,8 %]
<b>Total</b>	<b>74 [100%]</b>	<b>39 [100%]</b>

Les tableaux 1, 2 et 3 résument les progrès de la Wallonie vers les ODD sur base de la liste des 113 indicateurs composant notre tableau de bord des indicateurs de suivi des ODD. Ils montrent les tendances d'évolution des différents indicateurs, sur la période temporelle entre 2000 (ou la première année disponible) jusqu'à la dernière année disponible (2022 pour les données les plus récentes), évaluées selon la méthode expliquée dans le chapitre II. Les évaluations sont ainsi différentes selon que l'indicateur est associé ou non à un objectif chiffré à l'horizon 2030.

Le tableau 1 montre que **près de la moitié (48,6%) des indicateurs présentent une évolution favorable : 33,6% des indicateurs montrent un progrès significatif et 15,0% montrent un progrès modéré**. La part d'indicateurs concernés par des tendances défavorables est moins importante : **25,7% présentent un éloignement significatif (11,5%) ou modéré (14,2%) par rapport à l'objectif chiffré ou à l'ODD**.

Lorsque les résultats sont ventilés selon la présence ou non d'un objectif wallon chiffré associé à l'indicateur, les résultats diffèrent (voir tableau 2).

Concernant les **74 indicateurs associés à un objectif wallon chiffré, près de la moitié (46%) des indicateurs présentent une évolution favorable** : 28,4% des indicateurs montrent un progrès significatif et 17,6% montrent un progrès modéré. Seulement **21,6% des indicateurs s'éloignent de l'objectif fixé à 2030** : soit de manière significative (8,1%), soit de manière modérée (13,5%). On constate ici **une part moins importante d'indicateurs présentant un**

**éloignement que dans le tableau global couvrant l'ensemble des indicateurs**. Ce résultat est encourageant par rapport à l'atteinte des objectifs que le Gouvernement wallon s'est fixé, mais montre que certains domaines ne doivent pas être négligés (cf. analyse par ODD) pour rencontrer l'ensemble des objectifs à l'horizon 2030.

Ce résultat doit également être nuancé étant donné que la part d'indicateurs pour lesquels l'évaluation n'est pas (encore) calculable selon la méthode définie est plus importante que dans le tableau global (32,4% contre 25,7%). En effet, certaines données plus récentes sont en attente pour pouvoir suivre l'évolution de ces indicateurs (c'est le cas en particulier des indicateurs dans le domaine de la santé et de la gouvernance). Par ailleurs certaines marges d'erreur liées au calcul d'indicateurs ne permettent pas de conclure des tendances temporelles fiables. Des éléments qualitatifs et les écarts entre le niveau des indicateurs et les objectifs fixés sont néanmoins indiqués dans les fiches relatives aux indicateurs présentées en annexe.

Concernant les **39 indicateurs pour lesquels aucune valeur-cible n'est identifiée, plus de la moitié (53,9%) des indicateurs présentent une évolution favorable** : 43,6% des indicateurs montrent un progrès significatif et 10,3% montrent un progrès modéré. Rappelons que, pour ces indicateurs, **une tendance favorable signifie que l'indicateur progresse vers l'objectif, mais pas nécessairement que le niveau de l'indicateur est satisfaisant ni que la vitesse de progression est suffisante** pour atteindre les cibles établies au niveau des Nations unies. Concernant les

tendances défavorables, **33,3% des indicateurs sans objectif chiffré s'éloignent des cibles des ODD** : soit significativement (17,9%), soit modérément (15,4%). On constate ainsi **une part plus importante d'indicateurs présentant un éloignement que dans le tableau global**. Ce résultat peut être expliqué, en partie, par le fait que la part d'indicateurs non calculables est moins importante que celle de l'ensemble des indicateurs présenté dans le tableau global (12,8% contre 25,7%).

Ce travail de synthèse permet de dresser des tendances globales mais, outre les nuances et précautions précisées ci-dessous pour interpréter correctement ces résultats, l'analyse globale peut cacher différentes périodes d'évolution. Derrière une tendance de long terme, depuis 2000 pour une majorité d'indicateurs, des tendances plus récentes peuvent parfois apparaître plus favorables ou défavorables. Ces différents éléments sont indiqués dans les fiches détaillées de chaque indicateur.

## III.2

# Analyse par composante



En cohérence avec les travaux du Bureau fédéral du Plan, les 113 indicateurs sont répartis entre **les quatre composantes du développement durable : sociale, environnementale, économique et gouvernance**. Ces quatre composantes correspondent aux cinq domaines du préambule de la résolution de l'ONU sur les Objectifs de développement durable, à savoir : l'Humanité, la Planète, la Prospérité, la Paix et les Partenariats (connus comme les «5 P» en anglais : *People, Planet, Prosperity, Peace et Partnership*).

La composante sociale correspond au domaine « Humanité », la composante environnementale au domaine « Planète », la composante économique au domaine « Prospérité » et la composante «gouvernance» aux domaines « Paix et Partenariats ».

Cette répartition des indicateurs montre que chaque ODD est évalué sous l'angle d'indicateurs de différentes composantes, montrant bien que les 17 objectifs sont « intégrés et indissociables »<sup>9</sup>.

**Tableau 4 : Synthèse des progrès des indicateurs par composante du développement durable**

Tableau 4.1 Tendance des indicateurs (total)

	SOCIALE	ENVIRONNEMENTALE	ÉCONOMIQUE	GOUVERNANCE	TOTAL PAR ÉVOLUTION
↗ Progrès significatif	15	17	6	0	38
↘ Progrès modéré	7	9	1	0	17
↘ Éloignement modéré	5	8	3	0	16
↘ Éloignement significatif	11	1	1	0	13
⊗ Non calculable	14	13	0	2	29
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>48</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>113</b>

Tableau 4.2 Tendance des indicateurs associés à un objectif wallon chiffré

	SOCIALE	ENVIRONNEMENTALE	ÉCONOMIQUE	GOUVERNANCE	TOTAL PAR ÉVOLUTION
↗ Progrès significatif	5	14	2	0	21
↘ Progrès modéré	5	8	0	0	13
↘ Éloignement modéré	3	6	1	0	10
↘ Éloignement significatif	5	1	0	0	6
⊗ Non calculable	9	13	0	2	24
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>74</b>

9. Assemblée des Nations unies, 2015, « Transformer notre monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (préambule).

Tableau 4.3 Tendances des indicateurs sans objectif chiffré

	SOCIALE	ENVIRONNEMENTALE	ÉCONOMIQUE	GOVERNANCE	TOTAL PAR ÉVOLUTION
↗ Progrès significatif	10	3	4	0	17
↘ Progrès modéré	2	1	1	0	4
↘ Éloignement modéré	2	2	2	0	6
↘ Éloignement significatif	6	0	1	0	7
⊗ Non calculable	5	0	0	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>39</b>

## Composante sociale

Parmi les 113 indicateurs sélectionnés, une part importante des indicateurs (**46%, soit 52 indicateurs**), relève de la composante sociale du développement durable. C'est cette composante dont le suivi par des indicateurs est le plus illustré, suivi de près par la composante environnementale.

Sur les 52 indicateurs correspondant à cette composante, il ressort que 22 indicateurs montrent une évolution favorable (dont 10 indicateurs associés à un objectif chiffré). Ce progrès est significatif pour 15 indicateurs et modéré pour 7 indicateurs. Une évolution défavorable est constatée pour 16 indicateurs (dont 8 indicateurs sont associés à un objectif chiffré). Pour les 14 autres indicateurs, les tendances ne sont pas calculables. Les tendances sont donc divergentes pour cette composante, comme le montrent les analyses par ODD.

## Composante environnementale

Pour la composante environnementale, sur les **48 indicateurs** illustrant celle-ci (**42,5%**), 26 indicateurs (dont 22 associés à un objectif chiffré), soit un peu moins de la moitié, évoluent dans une direction favorable (progrès significatif pour 17 indicateurs et progrès modéré pour 9 indicateurs). Seuls 9 indicateurs vont dans une direction défavorable (dont 7 sont associés à un objectif chiffré). La tendance générale apparaît comme davantage positive pour cette composante mais ne tient pas compte des indicateurs pour lesquels les tendances ne sont pas calculables selon notre méthode d'évaluation, principalement dans le domaine de l'eau, de la biodiversité ou de l'usage des ressources (13 indicateurs).

## Composante économique

Sur les **11 indicateurs (9,7%)** correspondant à cette composante, tous ont des tendances calculables. Les évolutions sont assez favorables : 7 indicateurs (dont 2 sont associés à un objectif chiffré) montrent un progrès significatif (6) ou modéré (1). Seuls 4 indicateurs montrent une tendance défavorable (dont 1 associé à un objectif chiffré). La tendance globale penche donc davantage vers une évolution positive, même si un indicateur-clé de cette composante, à savoir le taux d'emploi, fait partie des indicateurs qui n'enregistrent pas d'évolution suffisante par rapport à l'objectif fixé.

## Composante gouvernance

Très peu d'indicateurs (**deux**, représentant **1,8%** du total) couvrent la composante gouvernance. Les tendances de ces deux indicateurs ne sont pas encore calculables, car les objectifs chiffrés associés à ces indicateurs sont établis sur base de la dernière année disponible (2018).

# III.3

## Analyse par ODD



**D**e manière plus spécifique, l'analyse montre que, **pour certains ODD, une majorité de tendances favorables peut être observée.** Cela signifie que les progrès enregistrés sont supérieurs aux autres tendances mais cela ne veut pas dire qu'il ne reste pas de défis à relever dans ces domaines. Il s'agit des ODD suivants :

- > ODD 3, « bonne santé et bien-être », qui présente une dominance de tendances favorables pour les différents indicateurs sélectionnés (11 indicateurs favorables sur 12) ;
- > ODD 14 « vie aquatique » (2 indicateurs favorables sur 2) ;
- > ODD 11 « villes et communautés durables » (6 indicateurs favorables sur 10) ;
- > ODD 5 « égalité entre les sexes » (4 indicateurs favorables sur 7) ;
- > ODD 7 « énergie propre et d'un coût abordable » (4 indicateurs favorables sur 7) ;
- > ODD 12 « consommation et production responsables » (3 indicateurs favorables sur 5).

À l'inverse, **certains ODD présentent des tendances homogènes défavorables.** Il s'agit des ODD suivants :

- > ODD 1 « pas de pauvreté » (3 indicateurs défavorables et 4 non calculables sur 8, 1 seul favorable) ;
- > ODD 10 « inégalités réduites » (3 indicateurs défavorables sur 4).

Ces résultats doivent alerter sur les défis à relever pour atteindre ces objectifs sociaux, le principe de « leave no one behind » (ne laisser personne de côté) étant un fondement du Programme 2030.

Pour cinq ODD, **une diversité de tendances favorables et défavorables** est observée selon les différents indicateurs étudiés. Il s'agit des ODD suivants :

- > ODD 2 « faim zéro » (4 indicateurs favorables et 2 indicateurs défavorables sur 9) ;
- > ODD 4 « éducation de qualité » (3 indicateurs favorables et 2 indicateurs défavorables sur 6) ;
- > ODD 8 « travail décent et croissance économique » (5 indicateurs favorables et 4 indicateurs défavorables sur 10) ;
- > ODD 9 « industrie, innovation et infrastructure » (4 indicateurs favorables et 4 indicateurs défavorables sur 8) ;
- > ODD 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » (1 indicateur favorable et 1 indicateur défavorable sur 2).

Par ailleurs, pour quatre ODD, les indicateurs sélectionnés et plus particulièrement les données collectées pour leur calcul ne permettent **pas d'évaluer des tendances fiables.** Il est difficile de se prononcer sur les progrès ou non en Wallonie en ce qui concerne :

- > les ODD 6 « eau propre et assainissement » (4 indicateurs non calculables sur 9) et 15 « vie terrestre » (7 indicateurs non calculables sur 10), bien que les fiches indicateurs donnent des explications qualitatives qui montrent plutôt des états défavorables dans ces domaines environnementaux ;
- > l'ODD16 « paix, justice et institutions efficaces » (2 indicateurs sur 4 dont les tendances ne sont pas encore calculables) ;
- > et l'ODD 17, cas particulier, pour lequel aucun indicateur wallon de suivi n'a été intégré au tableau de bord.

Pour ces quatre ODD (6, 15, 16 et 17), l'obstacle de la mise à disposition de données récentes, fréquentes et comparables d'année en année pose particulièrement question.

Dans les pages suivantes, la situation relative à chaque ODD est décrite dans des textes synthétiques et permet de donner corps à ces analyses quantitatives très globales.

**Tableau 5 : Tendances observées des différents ODD**

Tendances favorables	Tendances défavorables	Tendances favorables et défavorables	Tendances pas suffisamment fiables
<div data-bbox="448 403 598 555"> <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>  </div> <div data-bbox="448 571 598 722"> <p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>  </div> <div data-bbox="448 738 598 890"> <p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>  </div> <div data-bbox="448 906 598 1058"> <p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>  </div> <div data-bbox="448 1074 598 1225"> <p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>  </div> <div data-bbox="448 1241 598 1393"> <p><b>14</b> VIE AQUATIQUE</p>  </div>	<div data-bbox="846 403 996 555"> <p><b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ</p>  </div> <div data-bbox="846 571 996 722"> <p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>  </div>	<div data-bbox="1245 403 1395 555"> <p><b>2</b> FAIM «ZÉRO»</p>  </div> <div data-bbox="1245 571 1395 722"> <p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>  </div> <div data-bbox="1245 738 1395 890"> <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  </div> <div data-bbox="1245 906 1395 1058"> <p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>  </div> <div data-bbox="1245 1074 1395 1225"> <p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  </div>	<div data-bbox="1644 403 1794 555"> <p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>  </div> <div data-bbox="1644 571 1794 722"> <p><b>15</b> VIE TERRESTRE</p>  </div> <div data-bbox="1644 738 1794 890"> <p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>  </div> <div data-bbox="1644 906 1794 1058"> <p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>  </div>



## Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

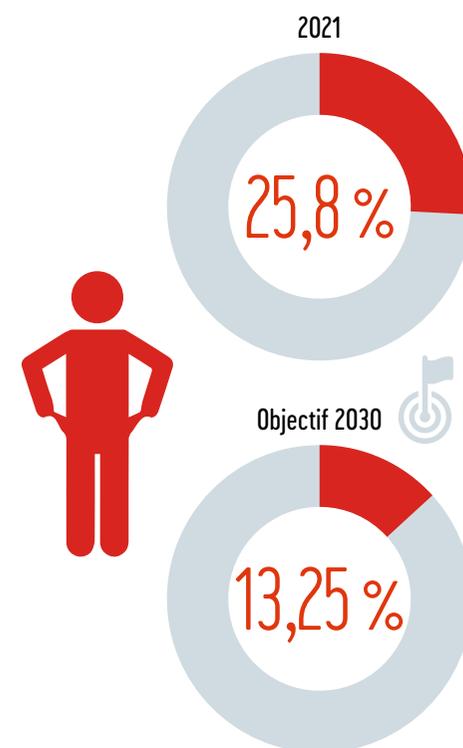
**B**ien que la Wallonie soit considérée comme une région privilégiée à l'échelle mondiale, plusieurs indicateurs montrent un phénomène significatif de pauvreté. En effet, en 2021, 17,8% des Wallon.ne.s vivaient dans **une situation de risque de pauvreté monétaire**, soit dans un ménage dont le revenu net équivalent est inférieur au seuil de pauvreté national (en 2021 : 1 366 € nets par mois pour un isolé et 2 868 € pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans). De plus, en 2022, 14,4% de la population wallonne vivait dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre **l'accès à des biens et services et/ou se livrer à des activités considérées comme ordinaires et/ou nécessaires**. La Wallonie occupe une position moins favorable qu'en moyenne en Belgique. De manière globale, on peut considérer qu'en Wallonie, actuellement, environ

un.e habitant.e sur quatre (25,8%) vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. L'objectif à l'horizon 2030 est d'atteindre 13,25%.

**La part des ménages wallons ayant déclaré avoir reporté des soins de santé pour des raisons financières** s'élevait à 12,8% en 2018. Les ménages disposant des plus faibles revenus sont bien sûr davantage touchés, de même que ceux disposant d'un faible niveau d'instruction. Ces chiffres évoluent peu sur la période et la Wallonie n'est pas sur la voie de rencontrer l'objectif fixé à l'horizon 2030 de tendre vers 0%.

**La part des majeurs bénéficiaires d'allocations d'aide sociale** est en augmentation en Wallonie depuis 2003. On observe donc un éloignement significatif par rapport à l'ODD entre 2003 et 2021. En 2021, 3,95% des

Pourcentage de ménages en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale



majeurs étaient bénéficiaires de l'aide sociale en Wallonie tous âges confondus. Ce taux s'élevait à 8,40% pour la population wallonne âgée de 18 à 24 ans et à 5,64% pour les plus de 65 ans, indiquant que les jeunes sont plus précaires que les autres classes d'âge, mais aussi, dans une moindre mesure, les personnes de plus de 65 ans. Par ailleurs, une surreprésentation féminine est observée dans les bénéficiaires de l'aide sociale.

Un autre phénomène étroitement lié à la pauvreté est **le surendettement**. En Wallonie, la part des personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières a fortement augmenté entre 2006 et 2014. En effet, la part de la population ayant été admise à la procédure de règlement collectif des dettes a presque doublé sur cette période (avec des valeurs respectives de 0,8% en 2006 et de 1,4%

en 2014). Ce chiffre est en diminution depuis 2014 pour atteindre 0,9% en 2021. Cette diminution pourrait être expliquée (du moins en partie) par un durcissement dans l'application des règles d'admissibilité à la procédure. Les difficultés financières poussent également les ménages à diminuer leurs dépenses, aggravant leur situation de pauvreté. Au regard de l'évolution sur l'ensemble de la période observée (2006-2021), on observe un éloignement significatif par rapport à l'ODD.

Enfin, la digitalisation de notre société s'accélère ces dernières années et les Wallon.ne.s sont inégales et inégaux face à celle-ci. Cela mène à **une fracture numérique** qui touche plus particulièrement les personnes précaires et/ou peu instruites. Il existe plusieurs degrés de fracture numérique, deux de ceux-ci attirent l'attention : en 2021, 6% des ménages ne possédaient pas

de connexion internet (fracture numérique du 1<sup>er</sup> degré), et 32% des citoyens se disaient « éloignés » du numérique (fracture numérique du 3<sup>ème</sup> degré).<sup>10</sup> L'objectif à l'horizon 2030 est que la part de la population wallonne en situation de fracture numérique tende vers 0%.

10. La fracture du 1<sup>er</sup> degré est définie comme les inégalités d'accès aux technologies numériques et fait essentiellement référence aux disparités dans la possibilité de se connecter et donc de disposer de l'équipement et de la connexion ad hoc. La fracture numérique du 3<sup>ème</sup> degré est, elle, définie comme les inégalités liées aux implications sociales des différences d'accès et d'utilisation et fait référence aux capacités inégales des personnes à transformer les opportunités offertes par le numérique en bénéfices effectifs dans l'intégration aux multiples domaines de la vie sociale tels que l'éducation ou l'emploi (Source : Agence du Numérique Digital Wallonia.be).



## Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

La transition vers un système alimentaire plus durable nécessite des changements à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.

Côté consommation, certains ménages doivent avoir recours en Wallonie à l'aide alimentaire pour satisfaire leurs besoins nutritionnels. En 2022, 2,3% de la population wallonne était **bénéficiaire des banques alimentaires**, soit 84 213 personnes. Ce chiffre est en augmentation depuis 2011 (1,5%) et en particulier en 2022. De plus, il ne couvre pas les bénéficiaires des autres structures d'aide alimentaire telles que les épiceries sociales et restaurants sociaux. Par rapport à l'objectif de supprimer totalement la part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires, l'indicateur montre un éloignement significatif.

Par ailleurs, en matière de nutrition, en 2018, seuls 14% des Wallon.ne.s consommaient **la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes**. Cette proportion est plus faible qu'en Région de Bruxelles-capitale (15,8%) mais plus élevée qu'en Flandre (11,3%). Elle est également significativement plus élevée chez les femmes, les personnes plus instruites et les personnes âgées de plus de 35 ans. Étant donné la marge de progrès importante pour atteindre l'objectif de 100% en 2030, il faudra suivre cet indicateur avec attention.

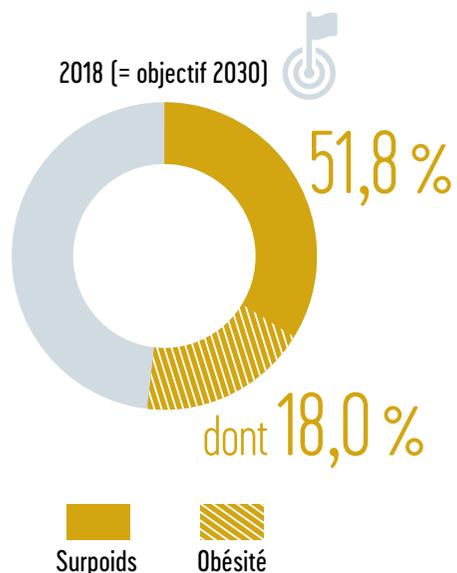
De plus, la Wallonie n'échappe pas au fléau de l'obésité et du surpoids, qui font partie des plus grands défis de santé publique du 21<sup>e</sup> siècle. **La part de la population adulte wallonne souffrant d'obésité** (BMI  $\geq 30$ ) est passée de 14,4% en 2001 à 18,0% en 2018, un chiffre supérieur à la moyenne belge (15,9% en 2018).

**La part de la population wallonne en surpoids** (25 < BMI < 30) est également en augmentation et est passée de 48,1% en 2001 à 51,8% en 2018. L'objectif étant de stabiliser les niveaux atteints en 2018 à l'horizon 2030, il faudra surveiller l'évolution de ces deux indicateurs dans les prochaines années.

Au niveau de la production agricole, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire exige de maintenir un niveau de rentabilité suffisant des exploitations wallonnes. En 2021, **le revenu moyen d'une exploitation (revenu du travail et du capital)** s'élevait à 45 161 euros par unité de travail familial (à prix courants). Ce revenu est sujet à de fortes fluctuations annuelles en fonction des volumes produits et des prix perçus par les agriculteurs pour leurs produits, ainsi que des volumes et prix des matières premières utilisées. Par ailleurs, des différences existent



Part de la population adulte en situation de surpoids et d'obésité



selon les orientations et régions agricoles. Globalement, sur la période évaluée, on observe un progrès significatif de cet indicateur vers l'ODD. En revanche, si l'on compare le revenu du travail agricole par rapport à celui des autres activités économiques, on observe un écart important au détriment du secteur agricole. En 2021, **le revenu du travail en agriculture par unité de travail** s'élevait à 65% (ou 49,6% en moyenne mobile) de ce revenu comparable. Bien que ces chiffres soient des moyennes, cet indicateur enregistre un éloignement significatif par rapport à l'ODD.

La viabilité des systèmes alimentaires passe aussi par la mise en place de pratiques agricoles plus résilientes et durables. L'agriculture biologique, en s'appuyant sur les systèmes autorégulateurs de la nature, contribue à cet objectif en visant la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé des exploitants et des consommateurs, le développement économique local,

à la valorisation de l'espace rural ainsi que la croissance de l'emploi local. La Wallonie a considérablement progressé dans ce domaine : **la part de la surface agricole utile occupée par l'agriculture biologique** est passée de 2,7 à 12,4% entre 2003 et 2021, alors qu'elle ne représentait que 0,1% en 1990. Ce taux dépasse celui de la moyenne européenne (UE 28 : 9,9% en 2021). Par rapport à l'objectif d'atteindre 30% en 2030, on observe un progrès significatif de l'indicateur. En 2021, on comptabilisait **1969 exploitations agricoles et 704 entreprises transformatrices de produits biologiques sous contrôle officiel bio**. Par rapport aux objectifs fixés d'ici à 2030, c'est-à-dire d'atteindre 4720 exploitations agricoles sous contrôle officiel bio et 1490 entreprises transformatrices de produits biologiques, on remarque un progrès modéré pour les exploitations agricoles et un progrès significatif pour les entreprises transformatrices.

Pourcentage de la superficie agricole utile occupée par l'agriculture biologique





## Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Les Wallon.ne.s ont une espérance de vie à la naissance relativement élevée, qui atteignait 79,9 ans en 2021. En 2018, **l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans** s'élevait à 12 ans pour les hommes et à 10,5 ans pour les femmes. L'indicateur évolue positivement depuis 2001 pour les hommes et pour les femmes ; il montre un progrès significatif par rapport à l'ODD.

**Le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) dus aux maladies chroniques pour 100 000 habitants**<sup>11</sup> est en diminution. En 2019, 105,0 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans étaient considérés comme des décès prématurés dus aux maladies chroniques. En 2011, ce chiffre s'élevait à 135,9 décès. On observe ainsi un progrès significatif de l'indicateur par rapport à l'objectif de réduction de 1,5% de la mortalité prématurée par des maladies chroniques par rapport

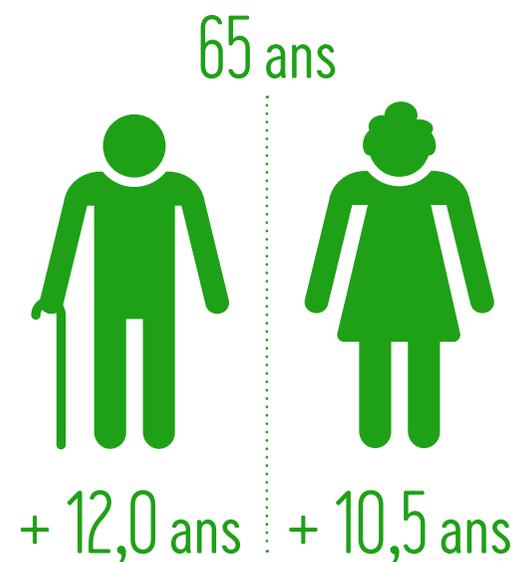
à 2017 (soit 113,9 décès en 2030). En effet, cet objectif a été atteint en 2019. L'évolution de cet indicateur sera à confirmer à l'avenir.

La santé mentale est également un élément essentiel dans le cadre de cet ODD. En 2018, **la part de la population ayant un niveau d'énergie vitale optimal**<sup>12</sup> en Wallonie était de 10,2%. Pour la population habitant la Belgique, ce pourcentage était de 14,3%. Néanmoins, depuis 2004, année à laquelle le pourcentage wallon s'élevait à moins de 8%, on observe une

tendance à l'augmentation jusqu'en 2018 et l'indicateur montre un progrès modéré par rapport à l'objectif d'atteindre 15% en 2030. L'évolution de cet indicateur sera à vérifier à l'avenir avec les résultats de la prochaine enquête nationale de santé (en cours en 2023).

Par ailleurs, **le taux de suicide** reste relativement élevé en Wallonie. Si la situation s'est améliorée ces dix dernières années, le taux de suicide atteignait, en 2020, 20,8 suicides pour 100 000 habitants. Les Wallon.ne.s âgé.e.s entre 10 et 44 ans sont les plus touché.e.s. Pour ces tranches d'âge, le suicide est à l'origine d'un décès sur cinq. Les hommes sont davantage concernés que les femmes. Depuis 2000, l'évolution du **pourcentage de décès par suicide**, quant à elle, est relativement stable. Ce pourcentage était de 2,1% en 2002 et de 1,7% en 2019 (1,4% en 2020). Depuis 2019, l'objectif

Espérance de vie sans incapacité à 65 ans pour les hommes et les femmes (2018)



11. Il s'agit des décès suite aux causes suivantes : tumeurs malignes, diabète sucré, cardiopathies ischémiques, maladies cérébro-vasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires inférieures et maladies hépatiques chroniques.

12. L'énergie vitale étant considérée comme le contraire de la fatigue. Elle se base sur ces questions (Sciensano):  
 - Vous êtes-vous senti(e) épuisé(e), à bout ?  
 - Vous êtes-vous senti(e) fatigué(e) ?  
 - Vous êtes-vous senti(e) dynamique ?  
 - Vous êtes-vous senti(e) débordant(e) d'énergie ?

wallon de 1,7% était atteint, même si la diminution en 2020 était due en grande partie au nombre élevé de décès dû à la covid-19. L'évolution de cet indicateur sera également à suivre à l'avenir.

De nombreux facteurs de risque pèsent sur la santé des Wallon.ne.s, tels que l'alcool, le tabac, la pollution de l'air et les accidents de la route.

En 2018, moins d'un.e Wallon.ne de 15 ans et plus sur cinq (18,8%) déclarait **fumer quotidiennement**. Cette proportion est en diminution sur la période 2001-2018, mais reste plus élevée qu'au niveau national. Les hommes sont plus concernés par le tabagisme que les femmes, même si cette différence varie en fonction de l'âge. L'indicateur montre un progrès significatif par rapport à l'ODD. Concernant **la part de la population wallonne de 15 ans et plus déclarant ne plus fumer (ex-fumeurs)**, elle s'élevait en 2018 à 20,6%. L'indicateur montre un progrès significatif par

rapport à l'objectif chiffré, qui est d'atteindre 22,6% d'ici 2030.

La même année, moins d'un.e Wallon.ne sur dix (9,8%) déclarait **consommer quotidiennement de l'alcool**. Malgré une augmentation entre 2001 (10,7%) et 2013 (16,4%), la proportion a diminué en 2018. Cependant, cette diminution n'est pas suffisamment rapide pour rencontrer l'objectif de faire baisser cette proportion à 8% à l'horizon 2030. L'indicateur montre donc un éloignement modéré par rapport à celui-ci.

Quant à la pollution de l'air, la part de la population exposée à **des concentrations moyennes annuelles de particules fines**, selon les normes de l'OMS en vigueur jusque 2021 (PM 2,5 supérieures à 10 µg/m<sup>3</sup>), a fortement diminué sur la période 2008-2021, passant de 66% à 3%. L'objectif chiffré fixé à l'horizon 2030 était atteint depuis 2019, ce qui indique un progrès significatif de l'indicateur. En 2021, un nouveau seuil a été défini par l'OMS

(concentrations moyennes annuelles de PM 2,5 de maximum 5 µg/m<sup>3</sup>) et 82% de la population wallonne était exposée à des concentrations supérieures à ce seuil. L'indicateur montre un progrès significatif vers l'ODD, grâce à une amorce de diminution. La nouvelle valeur-guide étant beaucoup plus sévère que la précédente, il y aura lieu de suivre de près l'indicateur les prochaines années.

Enfin, la route continue de tuer en Wallonie. En 2021, la Région comptabilisait 54,3 décès par million d'habitants des suites d'**un accident de la route**, soit 198 personnes tuées au total sur l'année 2021. Les hommes sont les plus touchés. Une amélioration est visible ces dernières années, le chiffre ayant fortement diminué entre 2002 et 2021. Par rapport à l'objectif chiffré d'atteindre maximum 100 personnes tuées par an par accident de la route à l'horizon 2030, l'indicateur présente un progrès modéré.



18,8 %

Part de la population wallonne de 15 ans et plus qui déclare fumer quotidiennement [2018]



2018 9,8 %      Objectif 2030 8,0 %

Part de la population wallonne qui consomme quotidiennement de l'alcool





## Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

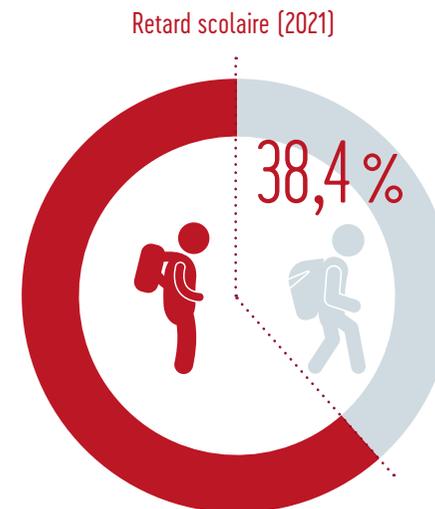
En Wallonie, l'obligation scolaire concerne les enfants et jeunes de 5 à 18 ans. Toutefois, les abandons et retards scolaires sont élevés, ce qui a des répercussions tout au long de la vie.

Ainsi, 38,4% des jeunes Wallon.ne.s scolarisé.e.s dans l'enseignement secondaire étaient en **retard scolaire** en 2021, c'est-à-dire que ces jeunes se trouvaient dans une année scolaire inférieure à celle dans laquelle ils auraient dû se trouver étant donné leur année de naissance. Ce phénomène touche davantage les garçons que les filles. Ce chiffre étant en diminution depuis 2005, on observe un progrès modéré vers l'ODD.

Quant à **l'abandon scolaire précoce**, il concernait, en 2022, 8,6% des jeunes de 18 à 24 ans. Ce taux a diminué sur la période 2002-2022, montrant un progrès significatif par rapport à l'ODD. La part des jeunes en situation d'abandon

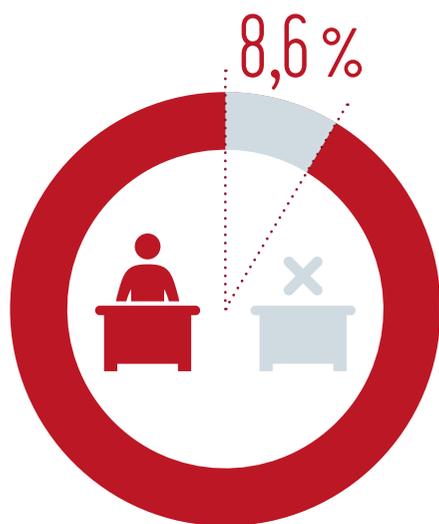
scolaire reste cependant préoccupante en Wallonie : elle est supérieure au taux belge (6,4%) et a augmenté en 2022 par rapport à 2021 (8,3%), contrairement aux autres Régions. Les garçons ayant quitté prématurément le système scolaire (11,7%) sont plus nombreux que les filles (5,4%). Ces jeunes font face à des difficultés importantes et croissantes sur le marché du travail comme le montre leur taux d'emploi (43% en 2022).

L'écart entre le taux d'emploi se marque également selon le niveau de diplôme. En 2022, **l'écart entre le taux d'emploi des diplômé.e.s de l'enseignement secondaire supérieur et celui des diplômé.e.s de l'enseignement supérieur** était de 18,1 points de %. Cet écart était de 13,8 points de % en 2000, ce qui indique un recul à cet égard. Par rapport à l'objectif de supprimer complètement cet écart d'ici à 2030, on observe un éloignement significatif de l'indicateur.



Taux de jeunes Wallon.ne.s scolarisé.e.s dans le secondaire se trouvant dans une année scolaire inférieure à celle dans laquelle ils devraient se trouver étant donné leur année de naissance

Abandon scolaire (2022)



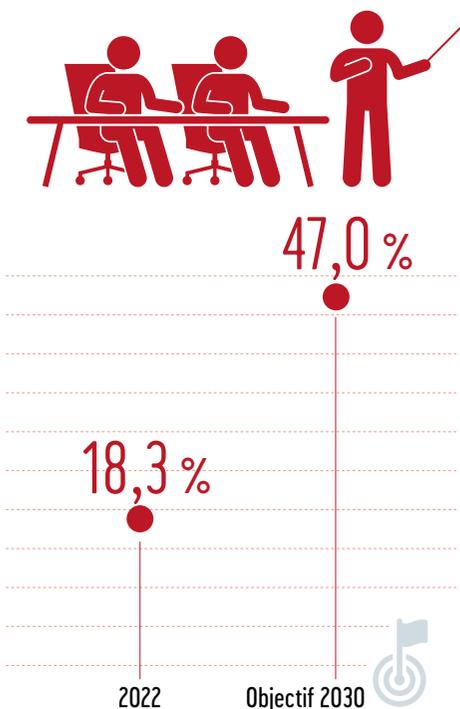
Taux de jeunes Wallon.ne.s de 18 à 24 ans en situation d'abandon scolaire précoce

Des efforts sont également à faire au niveau de la formation continue de la population adulte. **La part des Wallon.ne.s suivant un enseignement régulier ou une formation hors système d'enseignement régulier au cours des 4 dernières semaines** variait entre 5,8 et 8,1% sur la période 2004-2022. On observe donc un progrès significatif par rapport à l'ODD. **La part des adultes suivant un enseignement régulier ou une formation hors système d'enseignement régulier au cours des 12 derniers mois** variait entre 13,5 et 18,3% sur la période 2005-2022. Elle était donc à un niveau très inférieur par rapport à l'objectif d'atteindre 47,0% d'ici 2030. Par rapport à cet objectif, on observe ainsi un éloignement modéré de l'indicateur. Il faut noter que ce taux est supérieur pour les personnes au chômage et inactives par rapport aux personnes ayant un emploi

et augmente avec le niveau d'enseignement.

Enfin, développer les compétences numériques devient une nécessité pour permettre à chaque Wallon.ne d'accéder à ses perspectives de carrière. En 2021, près de **¾ de la population active wallonne considérait que ses compétences numériques étaient suffisantes pour ses perspectives de carrière.**

Part des adultes suivant un enseignement régulier ou une formation hors système d'enseignement régulier





## Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**M**algré des initiatives visant l'égalité des chances, des inégalités subsistent entre hommes et femmes en Wallonie, en particulier dans la sphère privée.

Les femmes sont les premières victimes de **violence conjugale**. La part des plaintes pour coups et/ou blessures volontaires concernant des situations de violence conjugale a augmenté sur la période 2007-2021, passant de 16,8 à 30,9%. Ces chiffres doivent cependant être considérés avec prudence, car cette augmentation peut refléter une plus grande sensibilisation des victimes de violence conjugale à l'importance de porter plainte. Néanmoins, la tendance de l'indicateur évolue dans le mauvais sens et son niveau reste beaucoup trop élevé par rapport à l'objectif wallon de supprimer complètement ce type de violence.

Les hommes et les femmes restent par ailleurs inégales et inégaux quant à leur **emploi du temps**. Les femmes consacrent davantage de temps aux tâches ménagères, aux soins et à l'éducation des enfants. Ainsi, en 2013, les femmes de 25 à 39 ans accordaient 2h12 par jour, en moyenne sur la semaine, à ces tâches non rémunérées alors que les hommes y consacraient 1h24. Cette différence de temps dédié aux tâches non rémunérées entre hommes et femmes s'est toutefois réduite ces dix dernières années. De nouvelles données devraient permettre de suivre l'évolution de cet indicateur à l'avenir.

Concernant le marché du travail, **le taux d'emploi des femmes**<sup>13</sup> reste inférieur

Écart salarial horaire entre les rémunérations des hommes et des femmes (2020)



13. Au sens du Bureau international du travail

à celui des hommes. Les femmes sont en effet plus nombreuses à réduire ou arrêter leur activité professionnelle pour des raisons familiales. En 2022, en Wallonie, 61,8% des femmes en âge de travailler (20-64 ans) avaient un emploi contre 69,5% des hommes. Au niveau européen (EU-27) ces taux étaient respectivement de 69,3% et 80,0%. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes a tendance à diminuer et, par rapport à l'objectif de supprimer totalement cet écart, l'indicateur montre un progrès modéré.

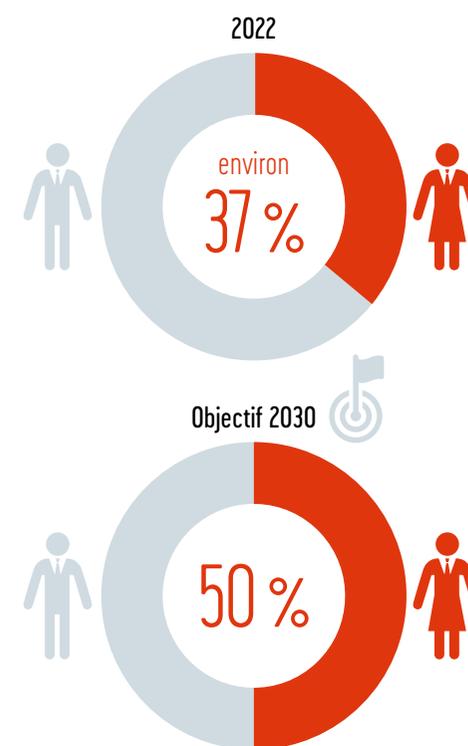
Sur le plan salarial, **l'écart entre les rémunérations des hommes et des femmes** s'amenuise depuis le début des années 2000. En 2020, l'écart salarial horaire s'élevait à 4,2% contre 14,3% en 2002. Cette évolution témoigne d'un progrès significatif vers l'ODD. Les femmes sont cependant plus

nombreuses à travailler à temps partiel, ce qui est source de revenus plus bas.

Enfin, on peut noter un progrès en matière de participation des femmes aux postes de management et de responsabilité politique. **La part des élues au sein du Parlement de Wallonie** a fortement augmenté, passant de 18,7% (14 élues sur 75) à 41,3% (31 élues) entre 2004 et 2019. Cette proportion est similaire pour les parlements fédéral, flamand et bruxellois, et est supérieure à la moyenne européenne pour les assemblées nationales (30,7%). Cet indicateur présente donc un progrès significatif vers l'ODD sur la période observée. **Le pourcentage de femmes managers** est d'approximativement 37% en Wallonie. Il reste néanmoins une marge de progression importante pour atteindre l'objectif wallon de 50% fixé à l'ho-

rizon 2030. Au sein du Service public de Wallonie, les femmes occupent 35% des postes d'encadrement, tous niveaux confondus. Si la parité n'est pas encore de mise, ce chiffre est en augmentation et progresse donc (modérément) vers cet objectif à l'horizon 2030.

Taux de femmes managers en Wallonie





## Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les ressources en eau constituent un capital à préserver, l'objectif étant de maintenir un équilibre durable entre les prélèvements et les ressources disponibles, surtout dans un contexte de changement climatique. **Les prélèvements totaux en eau** ont diminué de 58% entre 2000 et 2020 grâce à une diminution des quantités d'eau de surface utilisées par les centrales électriques et les industries. Ils sont restés constants au niveau des nappes d'eau souterraines. L'indicateur évolue donc positivement vers l'ODD bien que l'enjeu soit prégnant dans un contexte où le risque de sécheresse augmente. En ce qui concerne l'équilibre entre les besoins en eau et les ressources disponibles, on peut dire que la Wallonie dispose actuellement de ressources hydriques suffisantes pour assurer ses besoins, ceux de Bruxelles et contribuer à ceux de la Flandre, malgré des problèmes locaux de surexploita-

tion ou de pénuries qui peuvent survenir certaines années.

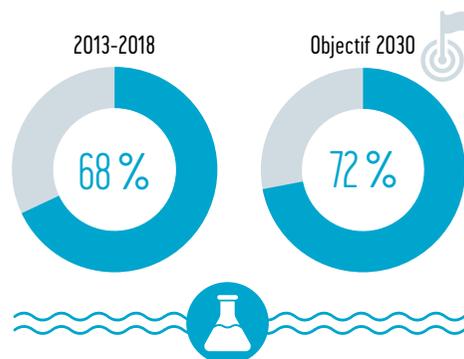
**Le taux d'exploitation en eau** de la Wallonie, c'est-à-dire le rapport entre le total des volumes prélevés et les ressources totales en eau, était estimé en 2020 à 3,7%, une valeur inférieure au seuil européen de stress hydrique (20%). L'objectif de ne pas dépasser un taux de 5% chaque année était globalement atteint sur la période observée. Il devra être surveillé de près dans les prochaines années.

L'accès à l'eau pour tous, à un coût abordable, constitue un droit fondamental. En Wallonie, 8% des **consommateurs (ou plus exactement des compteurs d'eau enregistrés) étaient en défaut de paiement**, sans que l'on puisse pour autant distinguer la raison des factures impayées. Si la tendance globale est à la hausse entre 2006 et 2022 et évolue donc

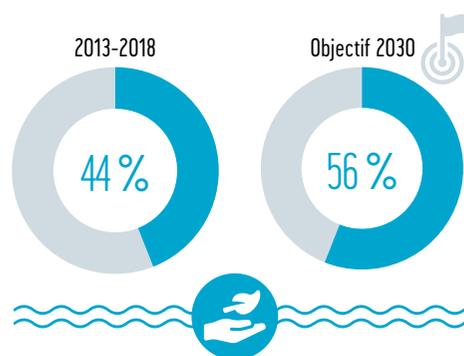
défavorablement par rapport à l'ODD, cette proportion a diminué depuis 2012 et assez fortement depuis 2020. Cette tendance à la diminution est donc à surveiller. La part de la facture d'eau dans les dépenses totales des ménages représentait en moyenne 1,2% en 2020 avec de fortes disparités en fonction des ménages. L'OCDE considère que le seuil au-delà duquel la facture d'eau devient inaccessible se situe à 3% des revenus. On peut alors parler de précarité hydrique, à l'instar de la précarité énergétique.

Quant à **la qualité de l'eau**, les évaluations réalisées pour la période 2013-2018 indiquaient que 44% des masses d'eau de surface étaient en bon ou très bon état ou potentiel écologique, l'objectif étant d'atteindre 56%. Les données disponibles ne permettent pas de conclure à un progrès en la matière. En ce qui concerne l'état chimique, 68% (239/352) des masses d'eau de surface (hors substances PBT

68% des masses d'eau de surfaces sont en bon état chimique



44% des masses d'eau de surface sont en (très) bon état écologique



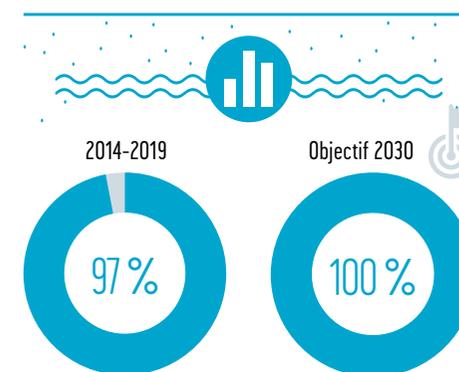
ubiquistes) étaient en bon état, l'objectif étant d'atteindre 72%. Les facteurs impactant l'état des masses d'eau de surface sont essentiellement liés aux activités domestiques et de services (assainissement insuffisant des eaux usées), aux activités agricoles (nitrate, pesticides) et aux activités industrielles. Quant aux masses d'eau souterraines, environ 59% des masses d'eau évaluées sur la période 2014 -2019 étaient en bon état chimique et l'objectif est d'atteindre 62%. L'agriculture constitue la principale source de pressions diffuses s'exerçant sur les eaux souterraines en Wallonie bien que d'autres sources ne sont pas à négliger (ménages et services et, dans une moindre mesure, industries et pollutions historiques). Par ailleurs, 97% des masses d'eau étaient en bon état quantitatif sur la période 2014-2019, atteignant presque l'objectif de 100% (cf. prélèvements en eau).

Au niveau des **pollutions azotées** en particulier, et du **nitrate** plus spécifiquement, qui contribuent avec le phosphore à l'eutrophisation des eaux marines et douces et qui perturbent les écosystèmes aquatiques, on constate une tendance

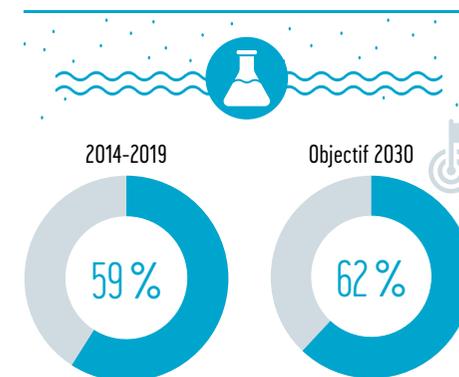
à l'amélioration malgré des variations interannuelles, liées notamment aux conditions météorologiques. Au vu des normes fixées pour le nitrate, 81% des sites (pour lesquels une donnée est disponible chaque année) présentaient une eau de qualité bonne à très bonne en 2018. Cette proportion a augmenté graduellement sur l'ensemble de la Wallonie et indique un progrès modéré par rapport à l'objectif de 100% fixé à l'horizon 2030.

**L'assainissement des eaux usées** constitue l'un des éléments indispensables en vue d'améliorer l'état écologique et sanitaire des cours d'eau. Au 31 décembre 2022, la Wallonie comptait 452 stations d'épuration publiques capables de traiter une charge polluante de 4 142 256 équivalents-habitants (EH), ce qui représente un taux d'équipement de 92,4% par rapport à ce qui est nécessaire pour épurer la totalité des eaux usées urbaines collectées en zones d'assainissement collectif. Cette progression est positive et les principaux efforts restant à réaliser concernent l'épuration des petites agglomérations (<2000 EH).

97% des masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif



59% des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique



## 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



# Garantir à tous un accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Dans un contexte où les prix de l'énergie ont beaucoup augmenté, garantir l'accès de tous aux services énergétiques à un coût abordable constitue un défi pour tous les pays et régions, y compris pour la Wallonie. **La part des dépenses des ménages consacrée à l'énergie** représentait 5,5% en 2020. Cette moyenne cache des différences de taille selon les ménages. Sans tenir compte des dernières tendances qui seront visibles dans les prochaines données, on observe déjà un éloignement modéré de cet indicateur par rapport à l'ODD. De plus, **la part des ménages wallons possédant un compteur à budget ou à prépaiement actif en électricité**, dont l'utilisation résulte très souvent de difficultés financières liées au paiement des factures d'énergie, a très clairement augmenté sur la période 2007-2019, passant de 1,5% à 4,4%. Bien que cette proportion ait diminué en 2020 et 2021, la tendance de l'indicateur

marque un éloignement par rapport à l'ODD. Un troisième indicateur relatif à la précarité énergétique, analysée sous ses différentes formes, révèle que 28,8% des ménages wallons<sup>14</sup> étaient en situation de **précarité énergétique** en 2021, un taux plus élevé que dans les deux autres Régions belges. Un objectif de réduction à hauteur de 14,15% des ménages wallons concernés par cette situation a été fixé à l'horizon 2030 et constitue dès lors un fameux défi pour la Région.

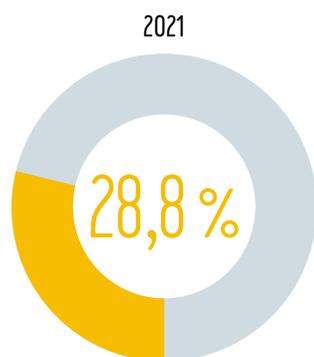
À côté des questions d'accès aux services énergétiques, la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables sont indispensables pour la transition du secteur énergétique vers davantage de durabilité.

**La consommation d'énergie totale finale** de la Wallonie (hors usages non énergétiques) s'élevait en 2020 à 119,1 TWh, soit une baisse enregistrée de 5% par rapport à 2019. Il s'agissait néanmoins d'une année particulière, en raison de la baisse de consommation exceptionnelle et temporaire due à la crise de la covid-19 et aux températures records permettant une faible consommation de chauffage. Sur la période 2005-2020, on observe une diminution de 20,4% de la consommation et, ainsi, un progrès significatif en direction de l'objectif chiffré wallon (à savoir une réduction de 29% entre 2005 et 2030). Cette tendance favorable sera à surveiller pour les années postérieures à 2020.

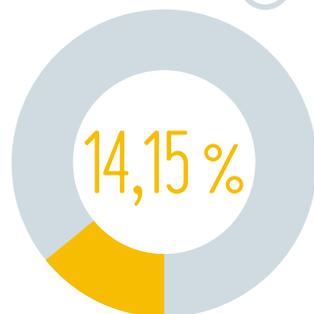
14. Le baromètre de la Fondation Roi Baudouin, qui calcule cet indicateur, inclut uniquement les ménages appartenant aux cinq premiers déciles de revenus équivalents.



Taux des ménages wallons en situation de précarité énergétique



Objectif 2030 



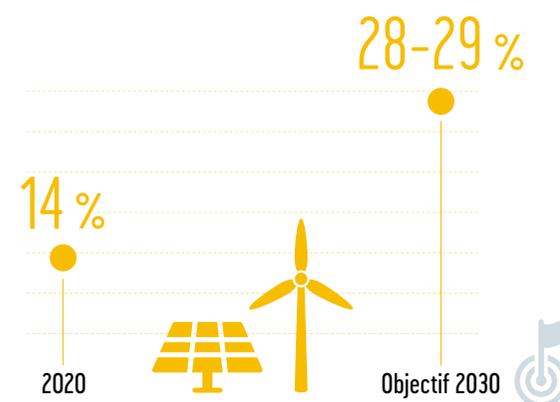
**L'intensité énergétique**, soit la quantité d'énergie qu'il faut consommer pour produire une unité de produit intérieur brut (PIB), diminue en Wallonie. En 2020, chaque millier d'euros de valeur ajoutée produite en Wallonie nécessitait l'utilisation de 143 kilos d'équivalent pétrole, alors qu'il en fallait 250 en 2000. Malgré ce gain d'efficacité énergétique, marquant un progrès vers l'ODD, l'intensité énergétique wallonne reste 20% plus élevée que celle de la Belgique et 38% plus élevée que la moyenne européenne. Cela s'explique notamment par la structure de son tissu industriel et la baisse de production d'électricité d'origine nucléaire.

Quant à **la part de la consommation finale brute produite à partir de sources d'énergies renouvelables**, elle a sans cesse augmenté en Wallonie, atteignant 14% en 2020 par rapport à 3% en 2000. Ce chiffre est supérieur à la moyenne belge (13% en 2020) mais infé-

rieur à la moyenne européenne (22% en 2020). Cette évolution à la hausse est liée à l'augmentation de l'utilisation de la biomasse et au développement de l'éolien et du photovoltaïque. Par rapport à l'objectif wallon d'atteindre 28 à 29% en 2030, l'indicateur montre un progrès significatif.

La production d'énergies renouvelables, combinée à la diminution de la consommation de l'industrie wallonne, a permis d'augmenter notre **indépendance énergétique**. En 2020, un peu plus de 11% de notre consommation d'énergie primaire était produite en Wallonie. Une tendance à la hausse est observée depuis 2000 et plus significativement depuis 2009, ce qui indique un progrès significatif par rapport à l'ODD. La Région dépend néanmoins encore fortement de ressources énergétiques venant de l'étranger, ce qui l'expose à la variabilité des prix mondiaux sans parler du risque de pénurie.

Part de la consommation finale brute produite à partir des sources d'énergies renouvelables





## Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Une transition du système économique est nécessaire pour tenir compte des limites planétaires (appelé « plafond environnemental » dans la théorie du Donut<sup>15</sup>) et assurer les besoins essentiels de toutes et tous (appelé le « plancher social »).

L'économie circulaire, qui vise un découplage entre la croissance économique et la consommation des ressources naturelles, fait partie des voies à développer. **La demande directe en matières** (ou DMI), qui mesure toutes les matières utilisées par les activités économiques d'un pays ou d'une région pour la production et la consommation de biens et services (hors flux indirects de matières qui ne

sont pas physiquement importés ou exportés mais qui prennent part au cycle de vie d'un produit et augmentent d'année en année), a diminué d'environ 2% en Wallonie entre 2003 et 2018, avec plusieurs fluctuations. Cela s'explique majoritairement par la baisse des importations internationales wallonnes de 27% sur la même période, notamment grâce à une réduction de moitié des importations de minerais et concentrés métalliques qui étaient utilisés pour l'activité sidérurgique. Cette diminution est cependant trop lente pour le moment pour atteindre l'objectif de diminution de 25% de la DMI à l'horizon 2030 par rapport à 2013.

En ce qui concerne **la consommation intérieure de matières** (ou DMC), hors flux indirects visés ci-dessus, elle reste importante en Wallonie. Elle était estimée à 59,5 millions de tonnes en 2018, principalement composée

de minéraux non métalliques et de biomasse. Entre 2003 et 2018, la DMC était en augmentation de 7,7%, ce qui indique une hausse des pressions de la Wallonie sur les ressources naturelles. Même si celle-ci a légèrement diminué sur la période 2013-2018, la Wallonie n'est pas sur la voie de rencontrer l'objectif fixé à l'horizon 2030 de tendre vers une diminution de 25% de la DMC par rapport à 2013.

Sur la période 2003-2018, un découplage relatif est observé entre le PIB et la consommation intérieure de matières (DMI). En effet, **la productivité des ressources** (c'est-à-dire le rapport entre le PIB et la DMI) a augmenté de 18% entre 2003 et 2018, ce qui signifie que pour une unité de matières consommées, l'économie wallonne génère 18% de richesse de plus en 2018 qu'en 2003. Ce découplage relatif traduit essentiellement la croissance

15. Selon le modèle développé dans le livre « Doughnut Economics » (2017) ou « Théorie du Donut » en français, de l'économiste britannique Kate Raworth.

du secteur tertiaire et des productions industrielles à haute valeur ajoutée qui sont moins consommatrice en matières. Ce découplage est cependant à nuancer car la DMC ne prend en compte que les flux de matières directs.

L'accès à l'emploi pour toutes et tous constitue une source de revenus indispensable et un levier pour lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes (cf. ODD 1).

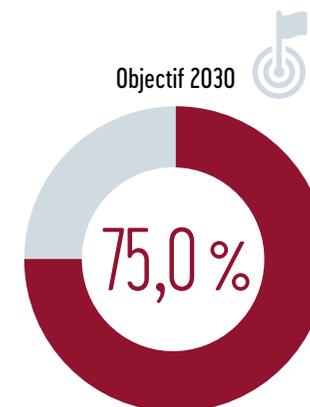
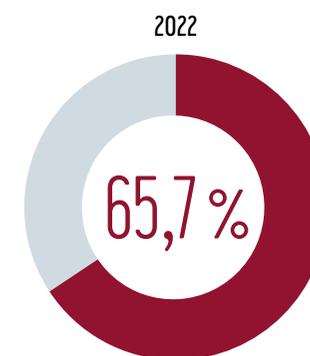
En Wallonie, **le taux d'emploi**<sup>16</sup> des 20-64 ans s'élevait en 2022 à 65,7%, en légère augmentation sur la période 2000-2021. Il reste inférieur à la moyenne belge (71,9%). Des différences sont notables selon les tranches d'âge, le niveau de diplôme (cf. ODD 4), le sexe (cf. ODD 5) ou l'origine des travailleurs (cf. ODD 10). Sachant que l'objectif wallon vise à atteindre un taux d'emploi de 68,7% d'ici à 2025 et à poursuivre l'objectif de 75,0% pour 2030, l'indicateur n'évolue pas suffisamment rapidement et présente un

éloignement modéré par rapport à cet objectif chiffré.

**Le taux de chômage**<sup>17</sup> atteignait 8,0% de la population wallonne en 2022 et se situait entre la Flandre (2,9%) et la Région de Bruxelles-capitale (11,3%). Malgré des fluctuations annuelles, le taux de chômage diminue depuis 2015. La tendance globale indique un progrès significatif vers l'ODD, sachant qu'aucun objectif chiffré n'a été fixé pour cet indicateur.

En ce qui concerne la situation des jeunes, 11,7% des Wallon.ne.s âgé.e.s de **18-24 ans ne travaillaient pas et n'étaient ni en formation ni aux études (NEET)** en 2022. Pour la tranche d'âge 15-24 ans, 8,4% des jeunes étaient concerné.e.s. Ces taux sont inférieurs aux taux bruxellois et à la moyenne européenne et supérieurs aux taux flamands. Par rapport à l'ob-

Taux d'emploi des 20-64 ans



16. Au sens du Bureau international du travail

17. Au sens du Bureau international du travail

jectif de ne pas dépasser 7,8% de NEET chez les jeunes de 15 à 24 ans en 2030, on observe un progrès significatif. Cette évolution positive devra être confirmée les prochaines années vu les changements méthodologiques dans l'enquête EFT, source des données.

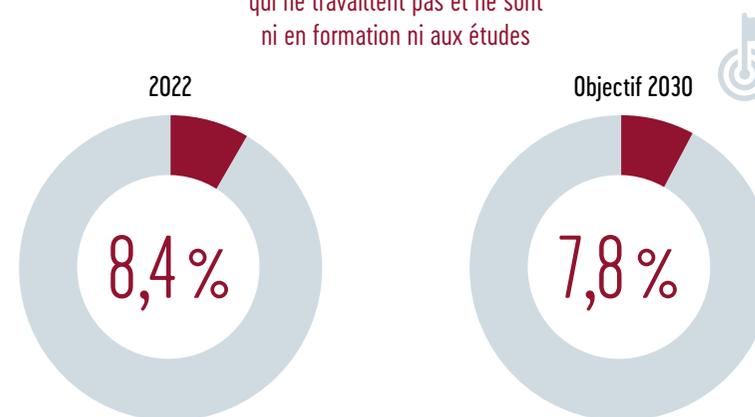
En ce qui concerne la part du travail dans l'économie wallonne, le taux de croissance de **la productivité du travail** par tête, qui mesure l'efficacité du travail en termes de productivité, s'élevait en 2021 à 4,6%. Ce taux a repris suite à une valeur particulièrement négative en 2020, période de crise sanitaire et socio-économique. Sur l'ensemble de la période observée (2003-2021), on observe un progrès modéré vers l'ODD.

Enfin, s'agissant des risques générés par la situation professionnelle et les conditions de travail, la part des travailleurs et travailleuses wallon.ne.s affecté.e.s par **un accident sur leur lieu de travail** diminue. En 2021, on en comptabilisait 2,13%. Cette évolution

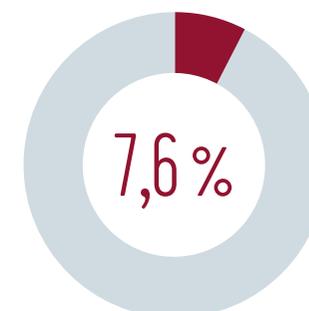
positive indique un progrès significatif vers l'ODD.

En revanche, on note un accroissement des cas **d'incapacité de travail**. En 2020, 7,6% des Wallon.ne.s de 15-64 ans étaient en incapacité de travail depuis plus d'un an avec une reconnaissance médicale d'invalidité. En Belgique, il s'agissait de 6,2% de la population. L'évolution de cet indicateur présente un éloignement significatif par rapport à l'ODD.

Part des jeunes de 15-24 ans qui ne travaillent pas et ne sont ni en formation ni aux études



Taux des 15-64 ans en incapacité de travail depuis plus d'un an avec une reconnaissance médicale en invalidité [en 2020]



## 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



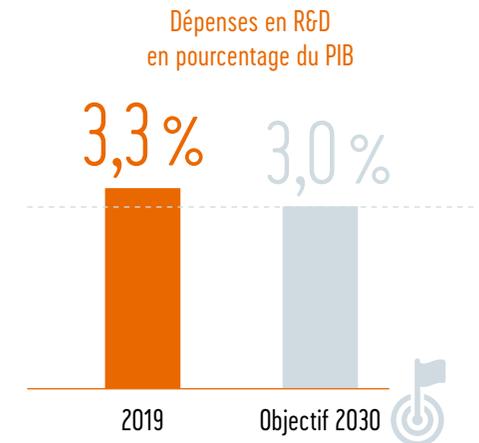
# Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les investissements en équipements et infrastructures ainsi que dans la recherche et développement jouent un rôle déterminant dans le développement d'une société sur le moyen-long terme.

En Wallonie, **les investissements des entreprises et des administrations publiques** ont tendance à augmenter depuis 2003. Ils atteignent 24,2% en 2020. Cette évolution témoigne d'un progrès significatif vers l'ODD. **La recherche-développement** fait également l'objet de dépenses en hausse. Sur la période 2002-2019, celles-ci ont progressé de 1,9% à 3,3% du PIB, dépassant l'objectif européen de 3% à l'horizon 2030. Ce chiffre est semblable à la moyenne belge et est supérieur à celle de l'Union européenne (2,2%).

En matière d'infrastructures, le développement des transports publics

(ferroviaires et routiers) est important dans une optique de développement durable car ils ont un impact environnemental moindre, permettent aux personnes incapables financièrement d'acquérir un véhicule individuel de se déplacer, contribuent au désengorgement des infrastructures routières et libèrent ainsi de l'espace pour la mobilité douce (piétons, vélos). En Wallonie, en 2017, **la part modale des déplacements en transports en commun** (train, tram, bus et métro) s'élevait à 15,5% et restait encore loin derrière **la voiture** (79,0%). Cette place prépondérante de la voiture témoigne d'un éloignement significatif de l'indicateur par rapport à l'objectif de 2030, qui est de réduire sa part à 60% (en kilomètres parcourus). On observe également un éloignement modéré de l'indicateur relatif à la part modale des transports en commun par rapport à l'objectif d'atteindre 25% d'ici à 2030



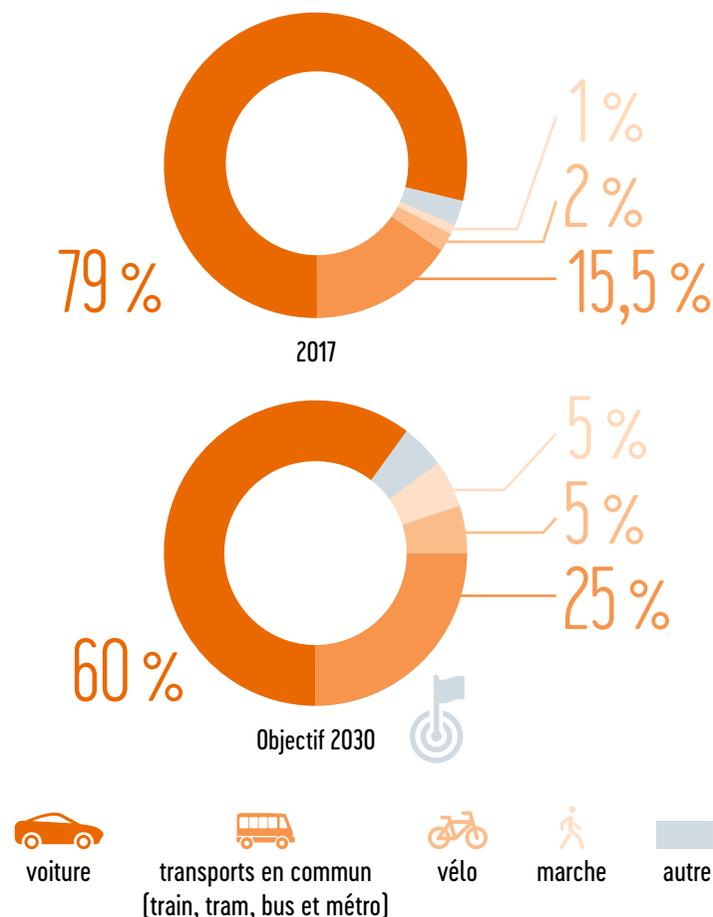
(10% pour le bus, métro, tram et 15% pour le train, en kilomètres parcourus). Concernant la part modale des déplacements à **vélo**, elle s'élevait à 1% en 2017 et celle de **la marche**, à 2%. L'évolution de ces deux indicateurs reste insuffisante pour atteindre l'objectif de 5% pour chaque indicateur à l'horizon 2030, ce qui indique un éloignement modéré par rapport à l'objectif.

L'ODD 9 porte aussi sur la promotion d'une industrialisation durable. A ce sujet en Wallonie, **la part de l'industrie dans le PIB wallon** était en diminution, jusqu'en 2017. Ceci est représentatif du mouvement de désindustrialisation appréhendé en termes d'emploi de la Région, et plus largement de l'Europe, au profit du secteur tertiaire. Depuis 2018, les pourcentages présentent tout de même une tendance à la hausse. **La part de l'industrie (ce qui inclut la construction)** s'élevait à 24,5% du PIB en 2020 contre 25% en Flandre et 7% à Bruxelles. Ainsi, par rapport à l'objectif de faire progresser la part de l'industrie et de la construction

à 25% du PIB wallon en 2030, l'indicateur montre un progrès significatif, l'objectif étant presque atteint

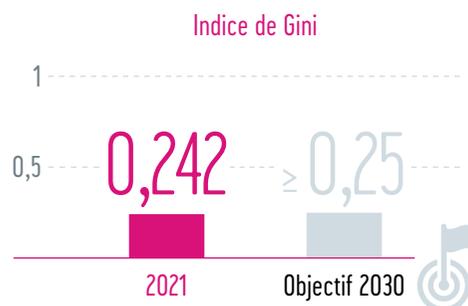
En ce qui concerne **les émissions de gaz à effet de serre régionales relatives au secteur industriel**, elles sont en nette diminution depuis 1990, en raison des fermetures et restructurations de certaines industries mais aussi des efforts du secteur en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment via les accords de branche et le système ETS ('Emission Trading Scheme'). En 2021, le secteur industriel représentait encore 31,6% des émissions régionales. Par rapport à l'objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur de 61% entre 2005 et 2030, l'indicateur montre un progrès significatif même si des efforts sont encore nécessaires pour décarboner l'économie et l'industrie wallonnes.

Part modale des déplacements de personnes, en kilomètres parcourus





## Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



La lutte contre les inégalités en tous genres fait partie des piliers du développement durable et est au cœur du principe de « ne laisser personne de côté » du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'indice de Gini et le coefficient interquartile des salaires, reposant sur des mesures et bases de données différentes, apportent deux éclairages complémentaires sur l'état et l'évolution des inégalités en Wallonie. **L'indice de Gini** wallon pour les revenus de 2021 atteignait 0,242 et était inférieur à celui de la plupart des pays européens. Cela veut dire qu'en Wallonie, si l'on prend deux personnes au hasard, en moyenne, leur différence de revenu équivaut à environ un quart du revenu moyen wallon. L'objectif fixé à l'horizon 2030 de maintenir l'indice de Gini à une valeur inférieure ou égale à 0,25 est globalement atteint même si les marges

d'erreur ne permettent pas de calculer avec suffisamment de certitude l'évolution temporelle de l'indicateur.

La situation est moins positive si l'on considère **le coefficient interquartile des salaires**<sup>18</sup>. Celui-ci s'élevait à 50,7% en 2021 et son évolution temporelle depuis 2005 montre un éloignement modéré par rapport à l'ODD, indiquant une augmentation des inégalités.

Quant aux inégalités entre les revenus du travail et les revenus du capital, **la part salariale** en Wallonie s'élevait à 66,5% en 2021, indiquant que deux tiers des revenus générés étaient redistribués aux travailleurs sous forme de salaires. Ce taux est supérieur à celui des deux autres Régions de Belgique. Cette part a cependant tendance à diminuer sur la période 2000-2021, indiquant un éloignement modéré par rapport à l'ODD.

Au niveau de l'accès à l'emploi, on constate des inégalités sur le marché du travail pour les personnes nées en dehors de l'Union européenne. **Le rapport entre le taux d'emploi des personnes nées hors UE résidant en Wallonie et le taux d'emploi de l'ensemble des personnes vivant en Wallonie** atteignait 80,7% en 2021. Malgré une légère progression sur l'ensemble de la période 2006-2022, l'indicateur n'est pas encore en passe de rejoindre l'objectif d'atteindre un rapport de 86% d'ici à 2030.

18. Il s'agit de l'écart entre le 3<sup>e</sup> quartile et le 1<sup>er</sup> quartile divisé par le 2<sup>e</sup> quartile du salaire journalier brut des travailleurs salariés estimés en équivalent temps plein (ETP) assujettis à l'ONSS, en moyenne annuelle.



## Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

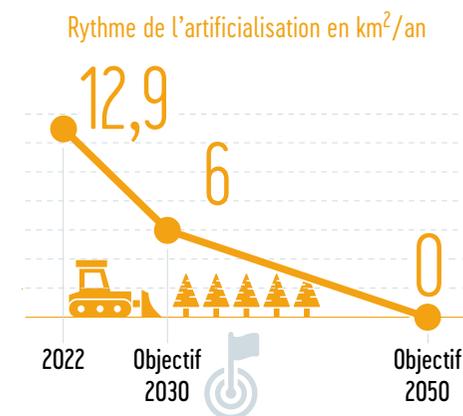
Les progrès vers cet objectif en Wallonie, région rurale et urbaine, sont liés à l'aménagement du territoire et à la qualité des lieux de vie.

**Les terrains artificialisés**, c'est-à-dire les surfaces retirées de leur état naturel, représentaient en 2022 entre 11 et 16% du territoire wallon, avec une croissance moyenne de 16 km<sup>2</sup> par an depuis 1985. L'artificialisation du territoire s'explique essentiellement par l'expansion des terrains résidentiels, au détriment des terres agricoles. En 2022, 13 km<sup>2</sup> avaient été artificialisés. Au total, sur la période 2002-2022, on observe un éloignement modéré de l'indicateur par rapport à l'objectif wallon de réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km<sup>2</sup>/an d'ici à 2030 et de tendre vers 0 km<sup>2</sup> /an d'ici à 2050.

Par ailleurs, **la superficie résidentielle par habitant** est en constante augmen-

tation, provoquant un phénomène de « desserrement » (à l'opposé de la densification). Cette évolution montre un éloignement modéré par rapport à l'ODD. Il existe cependant de fortes disparités entre les communes wallonnes, certaines allant vers une densification alors qu'une grande partie du territoire, surtout au Sud de la Wallonie, montre une tendance au desserrement du résidentiel. La croissance de la superficie résidentielle a quand même tendance à ralentir ces dernières années par rapport aux décennies précédentes, grâce à des modes de production de l'habitat progressivement plus parcimonieux du sol. En 2022, chaque habitant consommait en moyenne 305 m<sup>2</sup> pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.).

Au niveau de la mobilité, environ 60% des Wallon.ne.s sont **domicilé.e.s à proximité piétonne d'un arrêt de transports publics** (train et bus) bien



desservi. De fortes disparités existent au sein du territoire wallon, avec des zones nettement moins desservies. Cette accessibilité est déterminante pour augmenter la part de la mobilité des personnes assurée par les transports publics (cf. ODD 9).

L'accès à un logement de qualité fait partie des besoins essentiels pour toutes et tous.

Environ un.e Wallon.ne sur six (17,4% en 2022) vit dans **un logement qui présente, au minimum, un problème d'humidité**. Cela n'est pas sans impact pour la santé des habitant.e.s (cf. ODD 3) et la consommation énergétique (cf. ODD 7). Au niveau **des logements publics** disponibles en Wallonie, sur un parc de 101 000 logements, 20 649 logements ont été rénovés sur les années 2019 à 2022. Ceci constitue un progrès significatif par rapport à l'objectif wallon

d'avoir rénové 55 000 logements publics d'ici à 2030.

Quant à la pollution atmosphérique, phénomène particulièrement problématique dans les villes, **les émissions de particules fines** (PM<sub>2,5</sub>) ont fortement diminué sur la période 2000-2021 (-63%) grâce à une diminution des émissions issues des secteurs de l'énergie, de l'industrie, du transport et du secteur résidentiel. L'objectif de diminuer les émissions de particules PM<sub>2,5</sub> de 43% d'ici à 2030 par rapport à 2005, était déjà respecté en 2021. Cependant, la réduction des émissions doit être poursuivie et les efforts maintenus pour tendre vers les nouvelles valeurs-guides plus strictes de l'OMS, car les niveaux actuels sont jugés insuffisants pour protéger la santé (cf. aussi ODD 3). **Les émissions de polluants acidifiants (oxydes d'azote, ammoniac et dioxyde de soufre)** n'ont cessé de diminuer sur les vingt dernières

années et les objectifs fixés à l'horizon 2030 sont atteints également. La réduction de ces émissions reste toutefois un enjeu pour la Wallonie étant donné leur rôle dans la formation de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) nocives pour la santé humaine. Il en est de même pour **les composés organiques volatiles**.



## Établir des modes de consommation et de production durables



Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant



Il est nécessaire de repenser nos modes de consommation et de production actuels pour les rendre plus durables, en réduisant notamment notre quantité de déchets générés (cf. aussi ODD 8).

En 2021, la **quantité de déchets ménagers et assimilés** générés par chaque Wallon.ne s'élevait à 551 kilos. Ce chiffre a tendance à augmenter sur la période 2019-2021, en raison d'une augmentation assez importante entre 2020 et 2021. L'augmentation concerne les déchets inertes, les déchets verts et les encombrants (ce qui pourrait être en lien avec les inondations de 2021). On remarque ainsi un éloignement modéré de cet indicateur de l'ODD. Concernant les ordures ménagères brutes, qui font partie des déchets ménagers et assimilés, 139 kilos ont été collectés en 2021 par habitant, contre 198 kilos en 2000. La quantité a donc diminué depuis 2000. Cette diminution s'ex-

plice notamment par l'intensification progressive des collectes sélectives. Elle se traduit par un progrès modéré vers l'objectif de passer sous la barre des 100 kilos par habitant par an d'ici à 2030.

Le gaspillage alimentaire constitue une perte économique et environnementale, sans parler de son aspect éthique. **La quantité d'aliments gaspillés à domicile** est estimée à partir de données annuelles relatives à la collecte des déchets ménagers (les ordures ménagères brutes et les déchets organiques collectés sélectivement) et de campagnes de mesures ponctuelles relatives à l'analyse de la composition des ordures ménagères brutes et des déchets organiques collectés sélectivement. En 2017-2018, le gaspillage alimentaire à domicile était estimé à 17,4 kg/habitant contre 27,2 kg/habitant en 2013 (année de référence reprise dans le Plan Wallon Déchets-

Ressources). Cela représente une diminution de 9,7 kg par rapport à 2013, soit une baisse de 36%, plus importante que l'objectif défini à l'horizon 2030 (- 9 kg par habitant). Ces résultats semblent encourageants, même s'ils ne concernent qu'une partie du gaspillage alimentaire. Ils seront à surveiller sur base de données plus récentes.

Par rapport aux **déchets classés dangereux**, c'est-à-dire qui peuvent constituer un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement, leur quantité oscille entre 458 et 763 kilotonnes sur la période 2009-2019, avec une valeur de 589 kilotonnes en 2019. Vu la légère tendance à la diminution, on observe un progrès modéré vers l'ODD. En 2019, 47% des déchets classés dangereux générés et gérés en Wallonie ont été valorisés, c'est-à-dire transformés en un autre produit ou en énergie.



## Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Pour lutter contre les changements climatiques, la Wallonie doit réduire **ses émissions de gaz à effet de serre**. En 2021, la Région a émis 34 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> contre 55 millions en 1990, année de référence du Protocole de Kyoto. Cela équivaut à une baisse de 38% sur la période considérée. Des efforts importants demeurent nécessaires pour que la Wallonie puisse réduire ses émissions de 55% à l'horizon 2030 par rapport à 1990, conformément à l'objectif du Plan air climat énergie 2030 (PACE 2030, adopté en 2023) élaboré pour atteindre la neutralité carbone en 2050, telle que visée par le Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal). Par rapport à cet objectif, on observe un progrès modéré de l'indicateur.

Par ailleurs, la Région doit faire face aux risques liés aux changements climatiques et se préparer au mieux pour en limiter les répercussions négatives. C'est notamment le cas en ce qui concerne le risque d'inondations, comme le rappellent les événements sans précédent en 2021. En Wallonie, **le nombre de parcelles situées en zone d'aléa d'inondation élevé sur lesquelles est implanté au moins un nouveau logement** fluctue mais n'augmente pas significativement. Toutefois, **leur proportion sur le total de parcelles où sont construits de nouveaux logements** tend à augmenter, en particulier ces dernières années. Ceci peut s'expliquer par la tendance à la diminution chaque année du nombre de nouvelles parcelles bâties. Vu cette augmentation, on observe un éloignement significatif de l'indicateur par rapport à l'ODD.

Evolution des émissions annuelles totales de gaz à effet de serre





## Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

De par sa géographie, la Wallonie n'est pas directement concernée par la conservation des océans, mers et ressources marines. Toutefois, elle a une influence importante, au travers de l'état de ses cours d'eau, sur la préservation des écosystèmes marins.

En effet, les charges en phosphates et en nitrates des rivières wallonnes contribuent à **l'eutrophisation** de la mer du Nord, un phénomène qui provoque un développement surabondant d'algues et un appauvrissement de l'eau en oxygène, mettant en danger certains organismes aquatiques (cf. aussi ODD 6).

En Wallonie, **la qualité des cours d'eau évaluée spécifiquement sous l'angle de la concentration en orthophosphates** (forme du phosphore dissous dans l'eau) tend à s'améliorer, malgré une évolution cyclique des pollutions et des disparités selon les bassins hydro-

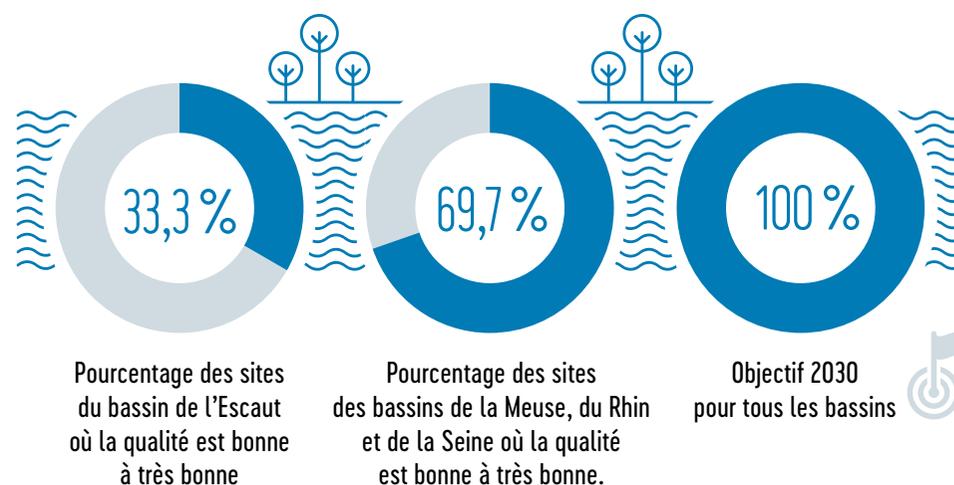
graphiques. Sur une longue période entre 1998 et 2018, pour un échantillon de sites de contrôle pour lesquels les données sont disponibles chaque année, le pourcentage de sites de contrôle dont la qualité est bonne à très bonne a augmenté en moyenne de 1% par an. Par rapport à l'objectif d'atteindre une bonne qualité pour l'ensemble des masses d'eau, on observe un progrès modéré de cet indicateur. Sur la période 2016-2018, et sur base des normes fixées pour les orthophosphates, 33,3% de l'ensemble des sites (81 sites) du bassin de l'Escaut présentaient une eau de qualité bonne à très bonne. En ce qui concerne les bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine, 69,7 % de l'ensemble des sites (254 sites) présentaient une eau de qualité bonne à très bonne.

Cette tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau s'explique par différents facteurs : la réduction des apports

d'engrais phosphorés de l'agriculture, la réduction des charges polluantes domestiques et la mise en conformité des stations d'épuration en traitement tertiaire (voir ODD 6). Des variations interannuelles sont quant à elles liées

à l'augmentation ou à la diminution des débits des cours d'eau certaines années, ce qui a eu pour effet de diluer la pollution ou de l'augmenter, ou à des apports diffus plus importants les années pluvieuses.

État des cours d'eau selon la concentration en orthophosphates en Wallonie





## Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Avec une superficie d'environ un tiers de son territoire, les forêts constituent une composante majeure des paysages de Wallonie. Elles fournissent divers services environnementaux, en matière notamment de biodiversité et de qualité de l'eau ou de l'air, et représentent une ressource socioéconomique de première importance. En 2021, 305 529 hectares de **forêts** étaient **certifiés PEFC** (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), soit 54% de la superficie forestière totale. Ce label de gestion durable constitue un outil volontaire d'amélioration continue. Il est pratiquement généralisé en forêt publique, mais a plus de mal à s'imposer dans les forêts privées (11% de celles-ci étaient certifiées). L'objectif d'atteindre 100% des forêts publiques certifiées en 2030 est donc en passe d'être réalisé tandis que la marge de progression des

forêts privées vers l'objectif de 50% est encore importante, montrant une évolution favorable modérée.

Par ailleurs, la Wallonie est pleinement concernée par l'appauvrissement de la biodiversité. Pour la période 2013-2018, **l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire** était considéré comme défavorable pour 27 des 28 habitats de la région biogéographique atlantique (soit 96%) et 39 des 41 habitats de la région biogéographique continentale (soit 98%). Pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030 qu'au moins 30% des espèces et des habitats protégés qui ne présentaient pas un état favorable en 2020 obtiennent le statut d'état favorable ou affichent une tendance nettement positive, on devrait diminuer ces proportions à respectivement 67% et 69%. **L'état de conservation des espèces**

**d'intérêt communautaire** était quant à lui considéré comme défavorable pour 40 des 56 espèces concernées en région biogéographique atlantique (soit 86%) et 52 des 72 espèces de la région biogéographique continentale (soit 79%). Ces chiffres devraient atteindre 60 et 55% pour respecter l'objectif à l'horizon 2030. En ce qui concerne plus spécifiquement **l'état de conservation des espèces d'oiseaux sauvages**, l'état de conservation était considéré comme favorable pour 80 espèces sur 161 (50%), inadéquat pour 22 espèces (14%), mauvais pour 48 espèces (30%) et inconnu pour 11 espèces (7%). Pour respecter l'objectif à l'horizon 2030, la proportion d'espèces qui ne sont pas en état favorable devrait diminuer pour atteindre 37%.

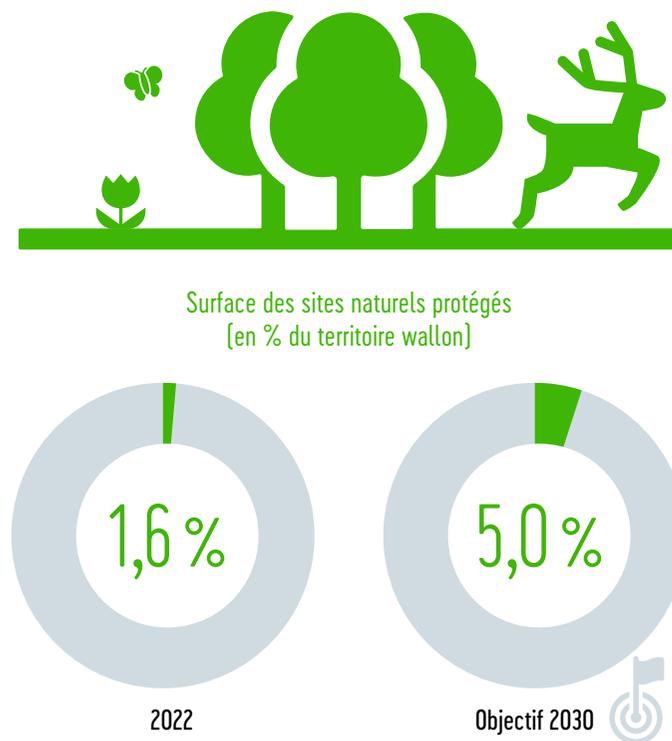
Pour enrayer le déclin de la biodiversité et augmenter le potentiel d'accueil de

la vie sauvage, la Wallonie a défini au sein de son territoire des sites naturels protégés, où les activités humaines sont interdites ou limitées à la gestion des écosystèmes. Le réseau de sites naturels protégés, composé notamment de réserves naturelles et forestières, s'étoffe mais reste néanmoins peu étendu en Wallonie. En 2022, cela représentait 619 sites comptabilisant 26 374 hectares, soit 1,6% du territoire. Environ 84% de cette superficie se retrouvait également dans la matrice plus large du réseau Natura 2000. Malgré une intensification de la désignation de tels sites ces dernières années, on observe un progrès modéré de l'indicateur par rapport à l'objectif fixé à l'horizon 2030 de protéger 5% du territoire wallon.

Au niveau des forêts plus spécifiquement, 48% **des forêts anciennes subnaturelles** situées en Wallonie, définies comme des forêts feuillues

continuellement boisées depuis le 18<sup>e</sup> siècle, bénéficiaient en 2022 **d'un statut de protection**, sous la forme de réserves forestières, réserves intégrales ou îlots de conservation en Natura 2000. Par rapport à l'objectif de protéger 100% de ces forêts en 2030, il reste une marge de progression non négligeable.

Enfin, l'extension **des espèces exotiques envahissantes** fait partie des facteurs de dégradation des habitats et espèces. Ce phénomène est croissant en Wallonie. Parmi les 88 espèces exotiques envahissantes jugées préoccupantes au niveau de l'Union européenne, 29 sont établies en Wallonie, soit 33%. L'objectif est que les 59 autres espèces répertoriées ne s'établissent pas en Wallonie.





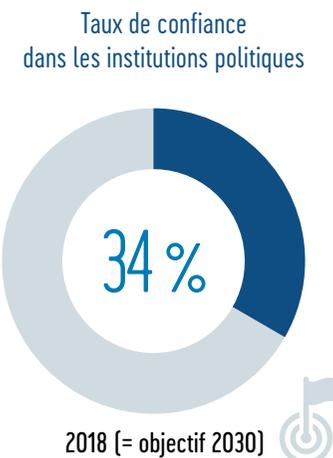
## Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Le développement durable est tributaire de sociétés pacifiques, sécuritaires, égalitaires et respectueuses des droits humains. L'ODD 16 entend réduire toutes les formes de violence et renforcer la « bonne » gouvernance.

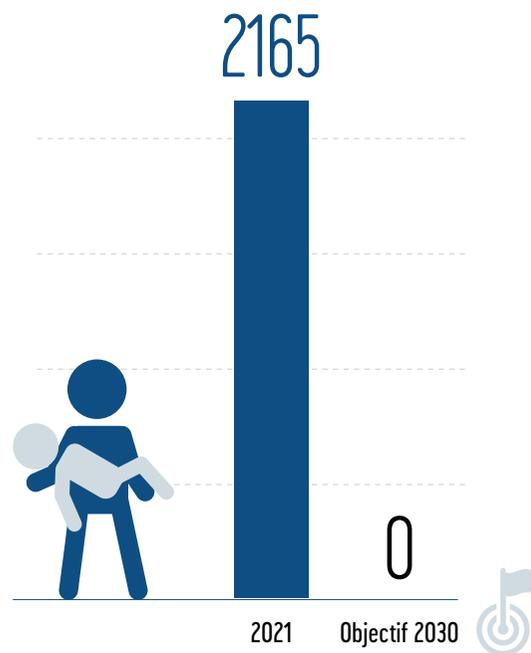
En matière de violences, on constate une tendance à la baisse du **nombre d'infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants** depuis 2011. Néanmoins, sur l'ensemble de la période analysée (2002-2020), on observe un éloignement modéré par rapport à l'ODD. **Le nombre de nouveaux cas d'enfants pris en charge pour raison de maltraitance** par les équipes de SOS-Enfants a quant à lui augmenté ces dernières années. On comptabilisait 2165 cas en 2021. Par rapport à l'objectif de supprimer complètement les cas de maltraitance des enfants d'ici à 2030, on observe

ainsi un éloignement significatif de l'indicateur.

Au sujet de la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes, 34% **des personnes** de 15 ans et plus **se disaient confiantes dans les institutions politiques** (Parlement, politicien.nes, partis politiques et justice) en 2018. Par ailleurs, 47% des Wallon.ne.s âgé.e.s de 15 ans et plus se disaient **satisfaites du fonctionnement de la démocratie**. Ces chiffres sont à la hausse par rapport à 2016 mais seront à surveiller de près dès l'obtention de données plus récentes, l'objectif étant au minimum de stabiliser ces niveaux de 2018 à l'horizon 2030.



Nombre de nouvelles prise en charge  
par SOS enfants pour raison de maltraitance







IV

# Messages-clés pour renforcer la mise en œuvre des ODD en Wallonie

## IV.1. Des messages-clés identifiés par le Partenariat wallon pour le développement durable

Ce dernier chapitre adresse au Gouvernement wallon des messages-clés concernant les enjeux et défis que rencontre la Wallonie par rapport à l'atteinte des ODD en 2030. Il a été rédigé sur base des contributions reçues de la part d'une grande partie des 25 organisations membres du Partenariat wallon pour le développement durable (cf. chapitre 1, encadré 2). La perspective adoptée au sein de ce chapitre est de pointer **les domaines prioritaires pour faire progresser la Wallonie dans la mise en œuvre des ODD** dans les sept années qu'il reste d'ici à 2030.

La participation des organisations membres du Partenariat à l'élaboration du bilan des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD traduit une volonté de la Région d'ouvrir cet exercice de rapportage aux parties prenantes en Wallonie. Ce faisant, cela opérationnalise l'un des axes de recommandations du bilan des progrès 2020 issues d'un dialogue avec des acteurs académiques. Il s'agit de l'axe de recommandations « besoin de renforcer le processus » et plus spécifiquement de la recommandation n°7 visant à « associer les différents acteurs wallons au processus », afin de mieux refléter la réalité wallonne et de favoriser une meilleure appropriation de cet exercice de rapportage.

Concrètement, cette implication des membres du Partenariat s'est réalisée à travers différentes étapes :

1. **Novembre 2022 et février 2023 :**  
échanges au sein des réunions du Partenariat pour proposer aux membres de participer au bilan des progrès 2023

---

2. **Mars 2023 :**  
mise en place de quatre groupes de travail au sein du Partenariat, coordonnés chacun par un membre (cf. encadré 6)

---

3. **Avril 2023 :**  
envoi aux groupes de travail des analyses relatives aux indicateurs (annexes du bilan), réalisées par les administrations wallonnes et l'IWEPS

---

4. **Mai 2023 :**  
organisation par la Direction du Développement durable d'une réunion de travail du Partenariat pour recueillir les premières réactions et contributions des membres

---

5. **Juin 2023 :**  
travail autonome en sous-groupes et transmission des contributions à la Direction du Développement durable

---

6. **Juillet et août 2023 :**  
rédaction du chapitre par la Direction du Développement durable sur base des contributions reçues

---

7. **Septembre 2023 :**  
envoi de la proposition de chapitre aux membres du Partenariat, réception et intégration des commentaires dans une version finale

---

Les consignes données aux membres du Partenariat étaient celles-ci : fournir à la Direction du Développement durable des contributions, sur base des « fiches indicateurs » communiquées, visant à formuler des messages-clés au Gouvernement wallon en termes de questions préoccupantes et enjeux prioritaires, qui sont ou ne sont pas suffisamment discutés dans les analyses des indicateurs de suivi des ODD en Wallonie.

Pour ce faire, la Direction du Développement durable avait proposé de travailler sur base de quelques questions structurantes, utilisées pour animer la réunion du travail du Partenariat organisée en mai 2023, à savoir :

- *Quels éléments vous surprennent ou vous frappent parmi les analyses présentées (d'un point de vue global et plus spécifique, selon les indicateurs) ?*
- *Quels enjeux prioritaires ressortent-vous des analyses et que vous souhaitez souligner ?*
- *Quels enjeux prioritaires ne ressortent pas suffisamment des analyses et que vous souhaitez souligner ?*
- *Quels phénomènes faudrait-il davantage étudier ?*

## ENCADRÉ 6 : COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Afin de faciliter les perspectives croisées entre ODD et entre membres du Partenariat wallon pour le développement durable, quatre groupes de travail chargés d'élaborer des messages-clés concernant plusieurs ODD ont été constitués, coordonnés chacun par une organisation membre.

Il s'agit des groupes suivants :

### Groupe 1



Organisation coordinatrice : Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)

Membres contributeurs : Associations 21, AVIQ, CWEHF, EFDD, Forem, Forum des jeunes, FUGEA, IFAPME, RWLP, UWE

### Groupe 2



Organisation coordinatrice : Union wallonne des entreprises (UWE)

Membres contributeurs : Canopea, EFDD, Forem, Forum des jeunes, IFAPME, UCM, UWE

### Groupe 3



Organisation coordinatrice : Canopea

Membres contributeurs : Associations 21, Canopea, EFDD, UCM

### Groupe 4



Organisation coordinatrice : Associations 21

Membres contributeurs : APW, Associations 21, Canopea, Forum des jeunes, IFAPME, RWLP, UCM, UWE

Outre les membres actifs au sein des groupes de travail, les membres suivants ont commenté la proposition de texte en vue d'une consolidation du chapitre : SPW EER, FGTB et FWA.

Au total, 16 membres ont donc contribué à l'exercice.

## IV.2. Quels enjeux prioritaires en Wallonie ?

Les membres du Partenariat qui ont contribué à l'exercice ont souligné dans leur grande majorité le travail conséquent qui a été réalisé sur les indicateurs de suivi des ODD, ces derniers brassant large étant donné les thématiques concernées par les ODD.

Ils ont souligné une série d'enjeux, qui ressortent, d'une part, de leurs analyses des fiches indicateurs et, d'autre part, de leurs connaissances de terrain.

Ils insistent également sur des enjeux qui ne sont pas (suffisamment) reflétés par les indicateurs actuels et les analyses effectuées, les amenant à formuler une série de points d'attention à l'égard des décideurs. Par ailleurs, ils ont émis une série de commentaires sur les indicateurs eux-mêmes qui ne sont pas repris dans le détail dans ce chapitre mais qui pourront alimenter les prochaines éditions du bilan (cf. point IV.3).

Les enjeux formulés ci-dessous sont interreliés entre ODD, nécessitant la coopération entre acteurs, et sont structurés par sous-thématiques.

### LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET CONTRE LES INÉGALITÉS EN TOUS GENRES

De manière générale, les membres du Partenariat sont préoccupés par l'évolution défavorable de plusieurs indicateurs en lien avec **la pauvreté** et souhaitent alerter le Gouvernement wallon à cet égard. Parmi les indicateurs concernés, l'augmentation de la part

des ménages déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières ou la part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires est considérée comme très préoccupante. Les membres du Partenariat rappellent que la lutte contre les inégalités constitue un fondement du développement durable, sans oublier l'application d'une démarche intersectionnelle.

Les membres du Partenariat soulignent la précarisation croissante de la population et demandent d'opérationnaliser une politique publique de lutte contre la pauvreté qui prenne en compte les situations particulières des personnes les plus vulnérables. Certaines mesures du Plan de sortie de pauvreté vont déjà dans ce sens, par exemple en matière d'information de qualité compréhensible pour tous en matière de santé ou le renforcement d'une approche globale de la santé des publics les plus vulnérables. Parmi ces publics vulnérables, les membres du Partenariat mettent en évidence la situation des familles monoparentales (dont les chefs de famille sont en majorité des femmes), davantage touchées par les privations matérielles sévères.

**L'accès à un emploi rémunéré dignement** est au centre des préoccupations, afin que les revenus permettent d'accéder aux services de base tels que les soins de santé, un logement et une alimentation suffisante et de qualité, mais aussi de participer à des activités propices aux contacts sociaux. A ce sujet,

les membres du Partenariat estiment que la discrimination en matière d'accès à l'emploi et au logement n'est pas assez mise en évidence, en particulier pour les personnes d'origine étrangère. Une telle discrimination est néanmoins reflétée au niveau de l'indicateur « rapport entre le taux d'emploi des personnes nées hors UE (résidant en Wallonie) et le taux d'emploi de l'ensemble des personnes vivant en Wallonie » et incite à prendre des initiatives pour faciliter l'accès au marché du travail. Parmi les mesures possibles, sont citées : l'acquisition rapide de la langue française ou allemande, la reconnaissance des diplômes et la mise à niveau de certains aspects si nécessaire, l'ouverture à des formations dans les emplois en pénurie en Wallonie ou l'obtention d'une adresse postale afin d'ouvrir un compte en banque et de pouvoir postuler à un emploi.

**Les inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail** sont également mises en avant. Même si l'écart salarial entre hommes et femmes diminue, les membres du Partenariat soulignent que les chiffres masquent parfois certaines réalités. Par exemple, l'écart salarial a diminué durant la crise de la covid-19 et s'est même parfois inversé parce que les femmes qui ont perdu un travail mal rémunéré pendant cette période n'étaient plus salariées et donc plus prises en compte dans le calcul de l'indicateur<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> <https://peoplesphere.be/fr/pandemie-a-contribue-a-diminuer-lecart-salarial-nest-bonne-nouvelle/>

Concernant l'écart entre les taux d'emploi (selon la définition du Bureau international du travail) des hommes et des femmes, les membres soulignent l'enjeu d'équilibrer le temps de travail familial entre les hommes et les femmes, qui ne semble pas beaucoup évoluer, de revaloriser les métiers traditionnellement considérés comme féminins et de supprimer les discriminations qu'elles peuvent subir sur le marché du travail<sup>20</sup>. La participation plus faible des femmes sur le marché du travail a un impact sur l'accès des femmes aux postes à responsabilité (qui constitue un indicateur repris dans le bilan) mais aussi sur leurs revenus. Les membres soulignent ainsi le besoin de renforcer l'accès aux crèches<sup>21</sup>, garderies et services d'aide-ménagère, qui sont des métiers à revaloriser, de même que de renforcer le congé de paternité<sup>22</sup>.

Un autre enjeu relevé est celui de **la fracture numérique**, qui peut engendrer un non-recours aux droits ou aux services. Les membres du Partenariat pointent la nécessité d'assurer une disponibilité de guichets physiques, dans un contexte où la crise de la covid-19 a accéléré la digitalisation des services et la fermeture des guichets.

La question de **l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous** est également pointée. Outre le fait que l'aide alimentaire constitue un pis-aller et que des mesures structurelles s'imposent pour réduire les inégalités, divers problèmes se

posent. D'une part, certaines personnes n'ont pas toujours accès aux colis alimentaires, et d'autre part, le contenu de ces colis n'est pas toujours suffisant ou de qualité satisfaisante, ce qui provoque des impacts négatifs en termes de santé (surpoids et obésité, mauvais état général de santé, cf. *infra*).

Enfin, les membres du Partenariat sont choqués et préoccupés par l'augmentation **des violences intra-familiales** (violences conjugales et maltraitance des enfants). Même si l'enregistrement des violences s'est amélioré et est donc mieux mesuré, l'augmentation existe et la crise de la covid-19 a aggravé une situation qui se dégradait progressivement<sup>23</sup>. A ce sujet, ils pointent un lien avec la pauvreté qui constitue un facteur, parmi d'autres, favorisant la violence<sup>24</sup>. Par ailleurs, certains types de violences comme les féminicides ne sont pas assez répertoriés. Les membres du Partenariat soulignent l'urgence de prendre des mesures de sensibilisation et de prévention, en plus de celles de suivi et de protection, et de travailler avec les auteurs de violence.

### **AMÉLIORER LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES CITOYEN.NE.S WALLON.NE.S**

Les membres du Partenariat insistent sur la problématique de **la santé, physique et mentale**, qui doit être considérée comme une priorité transversale, **tous genres et toutes générations confondus**. Ils insistent sur le fait qu'une amélioration de la santé

publique (ODD 3) est en lien étroit avec la mise en œuvre d'autres ODD, comme par exemple un meilleur accès à la nature (ODD 11), la réduction de la pollution atmosphérique et chimique (ODD 11), un enseignement plus participatif et une éducation à la durabilité (ODD 4), l'émergence d'espaces d'échange et d'écoute (ODD 16) et l'assurance de meilleures conditions de travail (ODD 8).

20. <https://conseildelegalite.be/media/344/download?inline>  
<https://www.inegalites.fr/Le-partage-des-taches-domestiques-et-familiales-ne-progresse-pas>  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6208969>  
<https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/Les-responsabilites-familiales-et-domestiques-en-temps-de-crise-inegalites-femmes-hommes-en-matiere-de-travail-remunere-et-non-remunere-pendant-la-pandemie-de-covid-19-4501fad6/>  
 Et l'avis 74 du CWEHF « Sur l'urgence d'apporter une réponse « post-covid-19 » sensible au genre », page 9
21. D'après le baromètre de la Ligue des familles, 67% "des parents rencontrent des difficultés à trouver une crèche pour leur enfant" [Bergé, 2023]. Cette difficulté est d'ailleurs principalement endossée par les femmes; "les mères portent encore majoritairement la charge du foyer, ce sont elles qui se voient contraintes de freiner, et même d'arrêter leur carrière faute de solutions systémiques à la garde des enfants" [Bergé, 2023]. En 2020, le taux de couverture en Wallonie s'élève à 38%
22. <https://information.tv5monde.com/terriennes/conge-paternite-quels-sont-les-pays-les-plus-generoux-37030>
23. Voir Avis 74 du CWEHF « Sur l'urgence d'apporter une réponse « post-covid-19 » sensible au genre »
24. <https://www.amnesty.be/veux-agir/agir-localement/agir-ecole/espace-enseignants/enseignement-secondaire/dossier-papiers-libres-2004-violences-femmes/article/pauvrete-violence-cercle-vicieux-4344>

Concernant l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans, l'évolution de cet indicateur relatif aux femmes étonne certains membres du Partenariat (cette espérance de vie sans incapacité à 65 ans était généralement supérieure aux hommes avant 2018, où la tendance s'inverse). Ils s'interrogent sur les causes de ce revirement, invoquant **des inégalités socio-économiques** marquantes liées à cet indicateur et touchant principalement les femmes, mais également d'autres explications multifactorielles<sup>25</sup>. Il en est de même pour les décès prématurés dus aux maladies chroniques, dont les inégalités selon le statut socio-économique seraient davantage à mettre en évidence et à prendre en compte dans les politiques de santé<sup>26</sup>.

**L'incapacité de travail de longue durée**, qui connaît un accroissement significatif en Wallonie depuis quelques années, est pointé comme un phénomène préoccupant. Les membres du Partenariat font référence à un article de presse présentant des chiffres s'aggravant en 2022<sup>27</sup>.

La santé mentale, qui n'est pas sans lien avec l'enjeu précédent, est considérée comme un sujet qui doit faire l'objet d'une attention particulière. Les membres du Partenariat pointent le phénomène d'« **éco-anxiété** » (appelé également « éco-sensibilité »), qui n'est pas suivi au moyen d'un indicateur, et la thématique du **suicide**, dont les impacts au niveau familial, tant en termes psychologiques que

matériels, appellent à renforcer la prévention et à améliorer les connaissances en la matière.

En matière **d'alimentation**, les membres du Partenariat réaffirment le lien qui existe entre la pauvreté et le niveau de santé. Ils s'étonnent de la faible proportion de Wallon.ne.s qui consomment la quantité journalière recommandée en fruits et légumes et font le lien avec le niveau de revenus – l'alimentation étant une variable d'ajustement chez les ménages à bas revenus – mais aussi avec l'éducation. L'obésité des adultes est considérée comme préoccupante, de même que celle des enfants qui n'est pas couverte par l'indicateur suivi<sup>28</sup>. Ils considèrent que les politiques de prévention, en matière de bonnes pratiques alimentaires et de promotion de l'activité physique, sont importantes et ce dès l'enfance, sachant qu'il existe des inégalités socio-économiques en termes d'accès à ces activités et à une alimentation de qualité.

**La pollution atmosphérique**, en particulier l'exposition aux particules fines, est également pointée comme un facteur de risque pour la santé à long terme, justifiant de réduire fortement les émissions. A ce sujet, les membres du Partenariat mentionnent de la littérature spécifiant des impacts plus importants sur les femmes<sup>29</sup>, les hommes étant impactés d'une autre manière<sup>30</sup>. Ils demandent que le suivi de ces pollutions soit plus étroitement lié aux objectifs définis en matière de transport notamment.

Les membres demandent également que le bilan des progrès des ODD s'intéresse à **d'autres formes de pollution**, comme celle liée aux pesticides ou à d'autres produits toxiques (alkyls perfluorés et polyfluorés, dits PFAS, etc.) dont les impacts négatifs sont établis par les recherches scientifiques, ou la pollution intérieure pour laquelle de nouvelles données devraient être disponibles en Wallonie<sup>31</sup>. La pollution de l'eau est également considérée comme étroitement liée aux enjeux de santé et les membres du Partenariat invitent à élargir les sources de données à ce sujet.

25. <https://www.contrepoints.org/2013/08/12/134377-lecart-desperance-de-vie-entre-hommes-et-femmes-se-reduit>

26. Cet enjeu est en lien direct avec le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé et plus particulièrement l'axe 3 « prévention des maladies chroniques ». Le projet de la joint action (programme européen EU4HEALTH) concernant la création d'une cellule BCI (behavioral and cultural insights) à l'AVIQ est également à soutenir.

27. Article du journal L'Echo du 4 avril 2023 : « Le nombre de Belges qui n'étaient pas en mesure de travailler à cause d'une maladie ou d'une invalidité a augmenté de 6% en 2022. En Wallonie, la proportion est passée de 7,9% à 8,7%. » ; « C'est dans le Hainaut que la proportion est la plus élevée. » ; « Au cours des dix dernières années, le taux d'incapacité n'a jamais été aussi élevé dans la population. ».

28. Référence à l'article du Soir du 12 mai 2023 « Des chiffres alarmants » : les prévisions pour l'obésité en Belgique et dans le monde (infographies)

29. <https://www.inserm.fr/actualite/sante-et-environnement-comprendre-les-differences-entre-les-femmes-et-les-hommes/>

30. <https://www.nationalgeographic.fr/sciences/2020/07/decouverte-la-pollution-nuit-gravement-a-la-fertile-masculine>

31. En collaboration avec les SAMI (services provinciaux d'analyse des milieux intérieurs), un nouveau décret est en préparation et visera les moisissures, le radon, la légionellose, les ondes électro-magnétiques et qui feront l'objet d'une récolte de données.

## PRIORISER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DE QUALITÉ

Les membres du Partenariat estiment que les évolutions d'indicateurs relatifs à l'éducation et à la formation sont préoccupantes à plusieurs égards. Ils citent le niveau d'abandon scolaire, l'écart entre le taux d'emploi suivant le niveau de diplôme et le taux de formation continue.

Ils soulignent l'importance de considérer **la lutte contre le décrochage** scolaire comme une priorité, car la part des jeunes en situation d'abandon scolaire est en augmentation entre 2021 et 2022<sup>32</sup> et est plus élevée que dans les autres régions du pays. Cet enjeu est à considérer à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation.

Ils préconisent ainsi de mettre davantage en avant **la formation – dans ses différentes formes – des plus jeunes et des adultes**, étant donné l'évolution des carrières tout au long de la vie, l'émergence de nouveaux métiers et les pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs. La formation est en effet considérée comme un levier de l'accès à l'emploi. Parmi les types de formation, les membres du Partenariat estiment que la formation en alternance mérite d'être largement soutenue car elle renforce l'attractivité de certains métiers, dont ceux en pénurie et dans les métiers liés à la transition (énergétique, écologique et numérique), et constitue un tremplin vers l'emploi.

Plus généralement, l'éducation est considérée comme un levier essentiel pour développer des initiatives et adopter des changements comportementaux nécessaires pour évoluer vers une société plus durable. De ce fait, les membres du Partenariat recommandent d'**inclure davantage la dimension de la durabilité et les ODD** (qui sont, selon eux, porteurs de sens, de motivation et d'orientations transformatrices) **dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux** (enseignement primaire, secondaire général et qualifiant, de promotion sociale et dans tous les établissements d'enseignement supérieur) et dans la formation initiale et continue des enseignants (au sein des réformes en cours). Des indicateurs de suivi dans ce domaine sont nécessaires. Ils soulignent également le besoin de former les citoyens aux enjeux du développement durable de manière globale, mais également de les considérer comme des partenaires de la mise en œuvre des ODD.

## ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, QUI NE LAISSE PERSONNE DE CÔTÉ

Concernant les questions énergétiques, les membres du Partenariat mettent en exergue deux grands enjeux prioritaires.

Le premier enjeu prioritaire est la question de **la précarité énergétique**, qui est en lien avec **la rénovation des logements**. Dans une perspective de transition juste, les membres du Partenariat recom-

mandent une planification de la rénovation profonde des logements et des mesures qui visent à inciter la rénovation. En effet, ils constatent que de nombreux ménages étaient en situation de précarité énergétique en 2021 et que la situation s'est aggravée en 2022. Selon eux, l'objectif de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes et à un coût abordable semble difficile à atteindre d'ici à 2030. Cependant, ils estiment que l'accélération des changements climatiques impose une réduction forte et rapide des émissions de gaz à effet de serre émanant des logements. Dans le même temps, ils souhaitent relayer le constat des acteurs sociaux : la méthode de tarification de l'électricité actuelle aggrave les inégalités et ne favorise pas la transition énergétique<sup>33</sup>. Ils soulignent également l'importance que toute la population ait accès à un logement de qualité, résilient et isolé.

Dans ce contexte, les membres du Partenariat estiment que l'objectif européen de rénovation énergétique de l'ensemble du parc de logements d'ici à 2050 sera très difficile à atteindre et nécessite une politique publique très proactive, une véritable planification, dotée d'un suivi rigoureux au moyen d'indicateurs ad hoc mais aussi de contrôles sur le terrain.

32. Malgré une tendance à la baisse depuis les années 2000, on constate une augmentation du taux d'abandon scolaire en Wallonie en 2022 (8,6 %) par rapport à 2021 (8,3%), contrairement aux autres régions.

33. <https://www.fidss.be/fr/carte-blanche-la-transition-juste-sous-haute-tension/>

En effet, le suivi du rythme des rénovations énergétiques en Wallonie, qui doit augmenter, est fondamental pour surveiller les progrès vers cet objectif à l'horizon 2050 mais également en matière de lutte contre la pauvreté. Planifier la rénovation est essentiel pour assurer la réalisation de travaux de rénovation de qualité, ce qui inclut un renforcement de l'attractivité des métiers et des formations dans ce secteur<sup>34</sup>, mais également pour anticiper les effets pervers sur le plan social : expulsions, gentrification et accroissement de la disparité entre locataires et propriétaires.

Le deuxième enjeu prioritaire est **la réduction de la dépendance énergétique** de la Wallonie. Pour les membres du Partenariat, cela implique d'abord que la consommation énergétique décroisse, à tous les niveaux. En effet, la sobriété et l'efficacité doivent être recherchées par tous les acteurs car une partie de l'activité économique est liée à la production, au stockage et à la distribution de l'énergie. Ensuite, cela implique de renforcer et de soutenir économiquement la production d'énergie renouvelable. Les membres du Partenariat suggèrent de s'intéresser davantage aux mécanismes de mutualisation et de stockage de la production d'énergie renouvelable, ainsi qu'aux types de producteurs (dont les coopératives qui permettent aux citoyen.ne.s de se réapproprier la production énergétique).

34. Les membres du Partenariat citent des initiatives du projet Renoplus, comme une série documentaire visant à sensibiliser aux métiers de la rénovation et à susciter des vocations.

### **RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES TERRES, AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET RENFORCER L'ACCÈS À LA MOBILITÉ BAS CARBONE**

Les membres du Partenariat soulignent l'enjeu d'**un aménagement du territoire** qui soit **plus respectueux de l'environnement et résilient face aux risques**, en particulier face aux changements climatiques. A ce sujet, ils mettent l'accent sur l'objectif d'atteindre « zéro artificialisation nette » (stop béton) et rappellent l'importance de donner priorité aux projets de rénovation (*cf. supra*), de renforcer la densification et d'arrêter de construire sur des terres qui devraient être préservées, notamment les terres agricoles dans un souci de souveraineté alimentaire. Ils évoquent un effet pervers des dates butoirs fixées en Wallonie (à savoir réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km<sup>2</sup>/an d'ici à 2030 et tendre vers 0 km<sup>2</sup>/an d'ici à 2050), qui ont pour effet d'accélérer les nouvelles constructions à court terme.

**L'accès au logement pour toutes et tous** fait également partie des préoccupations déjà mentionnées plus haut. Les membres du Partenariat déplorent le manque de données relatives au sans-abrisme, qui rend le phénomène moins visible que la réalité, au regard des problèmes sociaux en cascade qui sont y liés.

**La mobilité** revient comme une priorité marquante, liée à plusieurs ODD, au regard des indicateurs sur

la part modale du transport des personnes qui ne progressent pas suffisamment vers les objectifs chiffrés. Les membres du Partenariat plaident pour une réelle bifurcation des politiques de transports visant, par ordre de priorité : la réduction des déplacements par la densification des noyaux d'habitat, le renforcement d'une offre de transports en commun beaucoup plus fiable, et enfin la valorisation d'autres modes de transports moins polluants.

De manière transversale, **l'adaptation aux risques climatiques** est considérée comme indispensable et les membres du Partenariat s'étonnent qu'il n'y ait pas davantage d'indicateurs pour suivre cette question. Ils relèvent qu'il y a encore des nouvelles constructions dans des zones inondables (en tout cas jusqu'en 2021, comme le montre un indicateur de l'ODD 13), ce qui n'est plus acceptable. Ils s'interrogent également sur les constructions autres que celles relatives au logement (relatives à des activités économiques, commerciales et récréatives) dans les zones d'aléa d'inondations. Dans tous les cas, ils considèrent qu'il est urgent de modifier rapidement le plan de secteur pour retirer des parcelles à bâtir les parcelles situées en zone d'aléa d'inondation. Au sujet des inondations de 2021, des membres estiment que les aménagements indispensables en

vue de rendre les vallées plus résilientes n'ont pas suffisamment pris en compte les ménages à revenu modeste et qu'une mesure précise de l'impact de ces politiques de gestion post-crise au regard des plus vulnérables est nécessaire pour éviter de leur faire porter individuellement ce qui relève d'une gestion collective.

**Un accès aux espaces verts** pour toutes et tous est pointé comme une problématique importante, tant pour le volet « bien-être » des habitant.e.s<sup>35</sup> que pour le volet « adaptation » des villes. La « ville du ¼ d'heure » (c'est-à-dire un modèle de ville où tous les services essentiels, y compris les espaces verts, sont à une distance d'un quart d'heure à pied ou à vélo) implique la réduction de la taille des logements et une facilité à redimensionner son logement. Les membres du Partenariat estiment qu'il y a encore trop de freins pour construire ou rénover de façon modulable<sup>36</sup>. Au niveau de la gestion des espaces verts, les membres du Partenariat repèrent des besoins de formation dans ce domaine<sup>37</sup>.

35. Cet enjeu est soulevé par les associations actives aux côtés des plus pauvres dans le rapport Durabilité et Pauvreté de 2019

36. Publication de *Canopea : 8 balises pour la densification*

37. Par exemple, l'IFAPME envisage d'organiser une formation « agent d'entretien écologique des espaces verts » pour favoriser la biodiversité dans les communes (plantes indigènes, pelouses fleuries, etc.).

## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En ce qui concerne l'enjeu de la biodiversité, les membres du Partenariat préconisent de davantage utiliser **l'expertise des associations environnementales** pour compléter les données analysées et apporter leur point de vue aux analyses et conclusions qui sont effectuées par rapport aux indicateurs relatifs à cette thématique.

Ils considèrent que certains domaines devraient être davantage suivis, comme **la préservation d'arbres matures** qui jouent un rôle primordial dans le rafraîchissement des zones urbaines et rurales et dans l'absorption de CO<sub>2</sub>. Le phénomène de **la pollution par des microplastiques**, qui commence par les rivières, puis les fleuves avant d'arriver à la mer, constitue également une thématique importante qui ne ressort pas encore de l'analyse du bilan des progrès.

Les membres du Partenariat invitent également le Gouvernement à évaluer les normes et les objectifs en vigueur dans le domaine de la préservation de l'environnement et à renforcer certaines d'entre elles par exemple en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

## TRANSFORMER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Les membres du Partenariat soulignent la nécessité de disposer d'**une image fidèle et complète de la pression écologique des activités économiques**, aussi bien au niveau des changements climatiques que de la biodiversité, et pour ce faire d'enrichir le suivi des données dans ce domaine. Selon eux, il est nécessaire de calculer et de suivre l'empreinte écologique de la consommation et de la production, de l'importation nette et de la biocapacité de la Région wallonne et de suivre l'évolution des modes de production en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des produits.

Le Partenariat salue la prise en compte des défis sociétaux (dont la transition écologique et énergétique) comme éléments clés de la vie économique et **la sélectivité des domaines d'innovation stratégiques** de la Wallonie (Stratégie S3) pour 2021-27. Ils soulignent également l'importance de **la concertation sociale** comme moteur d'une transition écologique qui soit créatrice d'emplois, ainsi que la formation de travailleurs aux compétences liées aux investissements écologiques et énergétiques.

Au niveau de la production alimentaire, les membres du Partenariat considèrent que l'amélioration du **revenu des agriculteurs** constitue un enjeu prio-

ritaire, étant donné le rapport défavorable entre le revenu agricole et le revenu moyen des autres secteurs. Ils demandent de soutenir les réseaux de producteurs locaux. En ce qui concerne **l'agriculture biologique** et la conversion d'agriculteurs dans cette filière, ils soulignent la nécessité d'encourager la demande et les débouchés pour ce type de produits.

Concernant **les déchets**, les membres du Partenariat souhaitent insister sur l'importance de **les réduire à la source**, avant de penser au tri. Selon eux, pour réduire les déchets ménagers, un passage généralisé au niveau de la Région vers les conteneurs à puce et les compostages collectifs serait une mesure particulièrement efficace. Les membres du Partenariat soulignent également la nécessité de mettre en avant et d'augmenter la communication sur l'économie circulaire et ses avantages dans les domaines de la vie professionnelle et privée. En effet, **l'économie circulaire** est régénérative et peut permettre une transition plus juste. Ils insistent sur le besoin de sensibiliser les particuliers, y compris les populations précaires qui ne sont pas souvent suffisamment informées sur, entre autres, le cycle de vie des produits jusqu'aux déchets et cette vision globale et circulaire. Au niveau du secteur productif, le Partenariat soutient les initiatives qui accompagnent les chaînes de valeur dans l'intégration de pratiques innovantes d'économie circulaire dans les entreprises, y compris celles d'éco-conception qui réduisent la production de déchets à la source.

Afin de faciliter des changements de comportements en faveur de modes de consommation plus durables, les membres du Partenariat recommandent la mise en place de facilitateurs ou d'intermédiaires afin d'**informer** notamment les personnes plus en marge et qui sont, par exemple, touchées par la fracture numérique. Ils conseillent également une communication claire et une rationalisation des labels afin d'éviter la confusion. De plus, pour permettre à tous les citoyen.ne.s de participer à la transition, les membres du Partenariat estiment qu'il est nécessaire d'évaluer l'interdiction de produits les plus nocifs et de **revoir les normes de production** en fonction (afin de relever le « *level playing field* »).

### **RESTAURER LA CONFIANCE DES CITOYEN.NE.S DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LA DÉMOCRATIE**

Les membres du Partenariat soulignent leur forte préoccupation par rapport à la faiblesse de la confiance dans les institutions politiques et le fonctionnement de la démocratie en Wallonie, notamment en comparaison avec la Belgique dans son ensemble.

Ils demandent de disposer de chiffres plus récents dans ce domaine, relatifs à la période de la crise de la covid-19 et aux années suivantes<sup>38</sup>. Les membres

sont convaincus de la nécessité de **restaurer la confiance des citoyen.ne.s dans les institutions** en vue d'une action collective en faveur de la transition vers une société plus durable.

En matière de gouvernance, ils soulignent le devoir d'**exemplarité** des décideurs wallons concernant la bonne gestion des ressources, surtout lorsque la situation économique est défavorable à la population. Ils pointent également une relation de confiance qui peut être affectée, entre les citoyen.ne.s et les services publics, à travers les conditionnalités des différentes formes d'aide (CPAS, chômage, mutuelle, ...) et la convergence problématique entre le rôle d'accompagnateur et de contrôleur des agents du CPAS ou du Forem, par exemple. Ils estiment qu'il est primordial de réactiver le contrat social entre l'Etat et les citoyen.ne.s et de rechercher un équilibre entre droits et devoirs de chaque partie.

Enfin, en ce qui concerne le fonctionnement de la démocratie, les membres du Partenariat proposent de davantage mettre en lumière les nombreux types de **dispositifs participatifs** existants, ceux-ci n'étant pas suffisamment connus du grand public. Ces lieux de dialogue et de concertation entre autorités publiques et citoyen.ne.s constituent des opportunités pour partager des aspirations, dialoguer, et poser, ensemble, des choix de société.

38. Les nouveaux résultats liés à enquête du Baromètre social de la Wallonie seront disponibles en 2024.

## IV.3. Perspectives pour le prochain bilan des progrès

En complément des enjeux prioritaires formulés ci-dessus, les membres du Partenariat ont émis une série de remarques et propositions relatives au choix des indicateurs composant le tableau de bord de suivi des ODD en Wallonie. Ces propositions, parfois très précises, visent à compléter la liste d'indicateurs actuelle, pour mieux mesurer certains enjeux prioritaires, et à enrichir les données ou les ventilations liées aux indicateurs existants (en particulier au niveau des hommes et des femmes, des groupes d'âge ou autre groupes sociaux spécifiques, comme les personnes en situation de handicap ou les personnes issues de l'immigration).

Certains membres ont également exprimé une difficulté d'objectiver des ressentis ou vécus de terrain observés de manière répétée mais pour lesquels aucune donnée fiable n'est disponible. Certains s'étonnent également des séries temporelles disponibles pour une partie des indicateurs, ce qui s'explique notamment par un décalage entre le moment où les phénomènes sont perçus et vécus et le moment où les données statistiques validées sont disponibles pour la Wallonie.

Les membres du Partenariat préconisent enfin de mieux mettre en évidence les interrelations entre les ODD, au travers des liens entre les indicateurs.

Ces propositions, qui ne faisaient pas l'objet initial de ce chapitre, ont été synthétisées et pourront être analysées et mobilisées pour élaborer le prochain bilan des progrès de la Wallonie.

# Références

## RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

Assemblée des Nations unies, 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*

Bureau fédéral du Plan et Institut des comptes nationaux, 2023, *Indicateurs de développement durable*

Eurostat, 2023, *Sustainable Development in the European Union, Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context*, 2023 Edition

Raworth, K., 2017, Doughnut Economics (Théorie du Donut en français), Random House Business Editions

Service public de Wallonie, 2017, *En route vers 2030 : Rapport de mise en œuvre en Wallonie des Objectifs de développement durable*

Service public de Wallonie et IWEPS, 2020, *Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de développement durable - Bilan des progrès*

## RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES

Aquawal, 2021, *Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie*

Bergé, J, 2023 *Petite enfance, un secteur au bord de l'explosion*, Alter:échos, 15 mars 2023

CWEHF, 2020, *Avis 74 : Sur l'urgence d'apporter une réponse « post-covid-19 » sensible au genre*

Fondation Roi Baudouin, 2022, *Baromètre de la précarité énergétique et hydrique – chiffres 2020*

ICEDD, mars 2023, Bilan énergétique de la Wallonie 2020, Rapport final - étude réalisée pour le compte du SPW

IWEPS, mars 2021, *Écart salarial entre femmes et hommes : Comment comprendre et interpréter les indicateurs ?*

Kervyn, T. et al, 2018, *La gestion patrimoniale des forêts anciennes de Wallonie*, Forêt Nature n°148

L'Echo, 2023, *Le nombre de personnes en incapacité de travail augmente deux fois plus vite que celui des actifs en Belgique*, 4 avril 2023.

Le Soir, 12 mai 2023, *Des chiffres alarmants : les prévisions pour l'obésité en Belgique et dans le monde (infographies)*, 12 mai 2023.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2019, *Durabilité et pauvreté*

O'Dorchai S., 2017, *Pour une analyse plus complète des différences de genre au niveau de l'emploi du temps des Wallonnes et Wallons*, IWEPS

RDC Environment et al., 2019, Analyse de la composition des ordures ménagères brutes et des déchets organiques collectes sélectivement en Wallonie, année 2017-2018, Rapport final - Etude réalisée pour le compte du SPW ARNE – DSD

Sciensano, janvier 2020, *Santé mentale : Enquête de santé 2018*

Sciensano, octobre 2019, *État nutritionnel : Enquête de santé 2018*

Sciensano, octobre 2019, *Habitudes nutritionnelles : Enquête de santé 2018*

Service public de Wallonie, 2018, *Programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires 2015-2025 (Plan REGAL 2.0)*

Service public de Wallonie, Avril 2020, *Notice méthodologique d'élaboration des cartographies des zones soumises à l'aléa d'inondation et des risques de dommages dus aux inondations*

Société wallonne du logement, 2022, *Rapport d'activités 2021 de la Société wallonne du logement*

## SITES WEB

Service public de Wallonie - Développement durable :  
<https://developpementdurable.wallonie.be/>

Service public de Wallonie - État de l'environnement :  
<https://etat.environnement.wallonie.be/home.html>

IWEPS : <https://www.iweps.be/>  
et <https://www.indicateursODD.iweps.be>

# Colophon

## COORDINATION DE LA RÉDACTION DES TEXTES :

Service public de Wallonie Secrétariat général – Direction du Développement durable  
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

## CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :

Saysouk création graphique - srl

## PHOTOS :

Getty Images

## CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS :

Direction du Développement durable  
Place Joséphine Charlotte 2  
5100 Namur  
<https://developpementdurable.wallonie.be>

## IWEPS

Route de Louvain-la-Neuve 2  
5001 Belgrade  
<https://www.iweps.be>  
<https://www.indicateursodd.iweps.be>

## ÉDITEUR RESPONSABLE :

Sylvie Marique, Secrétaire générale du SPW  
Place Joséphine Charlotte, 2 – 5100 Jambes

## DÉPÔT LEGAL :

D/2023/11802/114

## ISBN :

978-2-8056-0531-4



1718   
[Appel gratuit]

1719   
[Kostenlose Rufnummer]

**Rapport et annexes  
téléchargeables sur**

[developpementdurable.wallonie.be](http://developpementdurable.wallonie.be)

[iweps.be](http://iweps.be)

**Indicateurs consultables  
sur le site**

[indicateursodd.iweps.be](http://indicateursodd.iweps.be)